**PROCES-VERBAL**

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**DU 15 AVRIL 2025**

**Lieu : Salle du Belvédère – Palais de Loire**

## POLE ATTRACTIVITE

## AMENAGEMENT

- Approbation du projet de construction d'un abattoir

**QUESTIONS DIVERSES**

**Présents titulaires :** M. Sylvain COINTAT- M. Gilbert LIENHARD - Mme Marie-France LURIER - M. Yves RAVET - Mme Danielle ROY - M. Michel VENEAU - M. Pascal FASSIER - M. Philippe BOURGEOIS - M. Patrick RAPEAU - M. François DENIZOT - M. André BUISSON - M. Yannis BONNET - M. Alexandre BOUCHER-BAUDARD - M. Hicham BOUJLILAT - M. Frédéric CASSERA - Mme Corine COLONEL - Mme Martine LEROY - M. Patrick PONSONNAILLE - Mme Pascale QUILLIER - Mme Carole TABBAGH-GRUAU - Mme Muriel BUISSON - M. Michel BARRIERE - Mme Sonia MILLANT - M. Denis HOUCHOT - M. Bernard GILOT - Mme Françoise PILLARD - M. Bertrand FLANDIN - Mme Françoise CROTTET-FIGEAT - M. Benjamin MASI - Mme Nathalie LIEBARD - M. Jean-Jacques BERTIN - Mme Nadège COQUILLAT - M. Robert CHOLLET - Mme Stéphanie CHAPUIS - M. Jacky SCHOLLER - Mme Jocelyne VERNAUX

**Membres absents excusés :** Mme Martine BOREL - M. Jean-Claude GILLONNIER - M. Thierry BEAUVAIS - M. Frédéric AUCOUTURIER - M. Jean-Marc BAUCINO

**Membres ayant donné pouvoir :**
M. Patrick BONDEUX à M. Sylvain COINTAT
Mme Véronique ITTAH à Mme Sonia MILLANT
Mme Sandra TIXIER-MAUDRY à M. Yves RAVET
Mme Geneviève PARIS à M. Denis HOUCHOT
Mme Pauline PABIOT à Mme Marie-France LURIER
M. Pascal KNOPP à Mme Françoise CROTTET-FIGEAT
Mme Stéphanie OUVRY à Mme Carole TABBAGH-GRUAU
Mme Corinne SERRE à Mme Françoise PILLARD
Mme Béatrice BOULOGNE à Mme Corine COLONEL
M. Alexandre BLANDIN à M. Frédéric CASSERA
M. Daniel GILLONNIER à M. Gilbert LIENHARD
Mme Annie MILLIARD à Mme Martine LEROY
M. Michel RENAUD à M. Patrick PONSONNAILLE
Mme Sylvie REBOULLEAU à Mme Pascal QUILLIER

formant la majorité des membres en exercice au nombre de 55.

Le quorum est atteint : 33 élus sont présents.
Ouverture de la séance à 18h36.
Secrétaire de séance : M. Alexandre BOUCHER-BAUDARD

**Approbation du projet de construction d'un abattoir**

Rapporteur : M. COINTAT

M. COINTAT : « Nous avions normalement une petite présentation avant de quelques minutes de Jean-Yves CHIR qui était prévue mais elle se transforme en une intervention de Danielle ROY à la fin du Conseil. »

Arrivée de Mme Nadège COQUILLAT et de M. Yannis BONNET à 18h44.
Arrivée de Mme Stéphanie CHAPUIS à 18h50.

M. COINTAT : « Sans plus attendre, nous allons passer à l'ordre du jour de notre Conseil Communautaire avec un petit préambule que je vous ai préparé.

Tout d'abord, nous sommes réunis ce soir pour un Conseil Communautaire spécifique avec un point unique, la présentation d'une étude restituée fin février portant sur la faisabilité technique et financière du projet de l'Abattoir de Cosne, sujet que nous abordons assez régulièrement mais dont nous avions besoin, comme beaucoup de projets, de le préciser en point d'étape Conseil Communautaire.
Je remercie de leur présence ce soir de spécialistes, d'experts. Eric GUYOT, mon ami à ma gauche, Président du Pays Val de Loire Nivernais, Alain BEAUVOIS, qui est juste là, je le montre parce que vous ne le connaissez peut-être pas, mais il aura l'occasion de se présenter et de s'exprimer tout à l'heure, c'est le Président de l'Abattoir. À ma droite, Cyril FOREST, que vous connaissez forcément, en sa qualité de cosnois. Et puis, M. PEYRON, le chef d'entreprise de l'ADIV, c'est le cabinet qui nous accompagne, M. PEYRON est juste là.
Et puis, dans nos invités un petit peu particuliers ce soir, on a Annabelle VALLET, qui est juste derrière moi, c'est la chargée de mission du projet abattoir et chargée de mission du Pays.
Alors, je voulais vous préciser quelques éléments, je vous propose que pour le bon déroulé de nos échanges, vous puissiez noter les questions que vous aurez ou que vous avez peut-être déjà comme vous avez eu les éléments parce qu'on sait très bien qu'au cours d'une présentation, les réponses peuvent arriver. Donc, ce que je vous propose c'est de les noter et de poser des questions, de concentrer les questions à la fin de la présentation, si vous en êtes d'accord.
Avant de commencer, encore une fois, je tiens à vous préciser que le projet, vous le savez, n'est pas du tout bouclé, il est dans sa phase d'élaboration, de recherche. Si nous délibérons pour la poursuite du projet ce soir, c'est un projet d'avenir qu'il appartiendra aux élus du prochain mandat de terminer, de valider, puisque vous savez que nous, notre mandat est quand même sur la fin mais notre rôle, c'est d'initier les projets pour l'avenir et notamment celui-ci et ce soir, dans la continuité de nos votes de budget 2024 et 2025, où nous avons collégialement fléché des dépenses pour ce projet, il vous sera proposé, pour clôturer la séance, de délibérer sur la poursuite des études et la poursuite du projet abattoir.
Donc ce soir, nous sommes réunis pour approuver le projet de construction d'un abattoir. Le territoire dispose actuellement d'un abattoir de proximité multi-espèces, géré par la Société Anonyme Cosne Abattoir du Haut Val de Loire. Il propose une prestation d'abattage et de livraison de carcasses ou de découpes. Créé il y a 30 ans, l'abattoir doit aujourd'hui évoluer, ceci implique notamment une modernisation indispensable de son outil d'abattage et de découpe ainsi que la création d'un atelier de transformation afin de répondre à la demande des consommateurs et aux nouveaux modes de consommation, produits de qualité en circuit court, impact environnemental, prise en considération du bien-être animal.
Cet outil au service des territoires et des politiques locales qui offre par ailleurs la possibilité de répondre aux enjeux en matière d'alimentation, loi EGALIME, permettrait d'assurer le maintien et la valorisation des filières d'élevages, de conserver une production de viande sur le territoire et d'assurer une alimentation locale de qualité. Compétente en matière de développement économique et consciente de l'intérêt de cette évolution tant pour un secteur économique que pour son propre projet de développement des circuits courts en matière de restauration scolaire, Cœur de Loire a réalisé des études en 2019 déjà, ensuite en 2021. Ces dernières ont permis de mettre en avant la localisation

pertinente de l'outil, à proximité immédiate de l'échangeur sud de l'autoroute A77, le seul outil d'abattage présent dans un rayon d'une heure, voire plus, l'opportunité de créer un atelier de transformation avec une déclinaison sous plusieurs formes, le haché, préparation de base hachée, steak haché sous vide et surgelé, la confection de saucisses et merguez et les plats préparés en liaison chaude.
L'obligation de moderniser la structure actuelle qui nécessiterait la création d'une nouvelle structure, la nécessité de faire évoluer la structure de gouvernance pour impliquer plus largement les usagers et les collectivités. La possibilité de développer une structure de vente en propre pour commercialiser une production locale afin d'augmenter le volume et de rentabiliser l'outil. La prise en considération des recommandations et des exigences en matière de bien-être animal et d'ergonomie de travail pour les opérateurs. Une orientation vers une production plus vertueuse avec l'optimisation de la gestion des déchets, des économies d'énergie, un système de récupération d'eau de pluie, de gestion d'eau, nous avons tous ces sujets à mettre sur la table.
En 2024, une troisième étude était lancée autour de trois axes :
- Réhabilitation de la structure actuelle donc l'actualisation de l'étude de faisabilité réalisée en 2021.
- Construction neuve ou aménagement d'un bâtiment existant, l'étude de faisabilité permettant d'identifier le site immobilier à privilégier.
- Construction neuve sur la parcelle viabilisée du Parc d'Activité de Val de Loire ou réhabilitation d'un bâtiment existant autre que la structure actuelle.
L'étude devra également déterminer le portage immobilier, volet financier permettant d'établir un modèle économique pérenne en constituant un modèle d'exploitation et un business plan détaillé.
En parallèle, pour relever les défis, la SA a fait évoluer son statut juridique, ça sera la partie qu'Éric vous précisera en transformant la Société en Coopérative d'Intérêt Collectif, SCIC, après plusieurs rencontres, échanges avec les partenaires, les services de l'État, la fédération des SCIC, des avocats spécialisés, le Conseil Régional, le Pays Val de Loire Nivernais, le Conseil Départemental, la SA Abattoir, les cabinets d'études et les chambres consulaires, les élus des départements voisins.
Un rendu final de cette troisième étude a été effectué en février 2025 dont un extrait est joint à la présente note de présentation.
Donc le Conseil Communautaire de ce soir vous proposera l'intervention de nos experts et dans un premier temps la restitution de l'étude par le prestataire en présence de M. PEYRON à qui je vais immédiatement donner la parole. »

M. PEYRON procède à la présentation de l'Etude de faisabilité sur la création d'un pôle abattage – découpe – transformation et commercialisation sur le territoire de la Communauté de Communes Cœur de Loire.

M. COINTAT : « Merci M. PEYRON. Alors comme je vous l'ai proposé nous allons continuer les présentations et ensuite nous pourrons passer aux échanges, je vais proposer à notre Président de l'abattoir, Alain Beauvois de prendre la parole. »

M. BEAUVOIS : « Je suis le Président de l'Abattoir de Cosne, je vais vous présenter un petit peu l'abattoir actuel dans ses difficultés. Des difficultés au quotidien, des pannes récurrentes, le personnel pas facile à maintenir en place, il y a un fort besoin d'un nouvel outil pour pérenniser l'activité sur Cosne, en plus c'est un secteur plutôt bien placé et puis il y a vraiment le besoin d'un nouvel outil pour continuer et puis revaloriser notre pays aussi, notre débouché pour faire face à une demande qu'actuellement on ne peut pas. L'outil actuel ne peut pas répondre aux besoins de la demande que l'on a et donc il faut vraiment un investissement et puis en tant que Président aussi il y a la sécurité des employés et ce n'est pas évident à maintenir actuellement, du matériel très vieillissant, il y a énormément de maintenance. Notre abattoir a quand même un intérêt collectif, il y a énormément de collectivités qui ont pris des parts dans la nouvelle SCIC. Donc on n'est pas rien non plus, ça ne demande qu'à être développé. On a prévu aussi de l'investissement à court terme de remise en état de la chaîne afin de la poursuivre jusqu'à l'ouverture du nouvel outil donc on a consenti un emprunt pour racheter du matériel, le remettre en état et puis en espérant que ça dure jusqu'à l'ouverture de notre nouveau site. »
M. COINTAT : « Merci Alain. Je précise qu'en étant au Conseil d'Administration de la SCIC, que le

matériel qui sera investi là est bien sûr transposable dans le nouvel outil, ce n'est pas de l'investissement perdu.
Merci beaucoup Alain, je vais proposer à Cyril de prendre le micro. »

M. FOREST : « Il y a déjà eu beaucoup de choses de dites. Dernièrement, j'ai rencontré quelqu'un à la Communauté de Communes qui m'a dit que depuis 2015, on te voit dans les couloirs de la collectivité. Oui, à l'époque, c'était Gaëtan GORCE, Alain DHERBIER, aujourd'hui, c'est Sylvain COINTAT et Daniel GILLONNIER. Cet outil c'est 17 salariés, cet outil va se développer avec encore 3-4 salariés supplémentaires pour le prochain outil. On a tout à fait notre place dans ce territoire là puisqu'on est sur un axe stratégique qui est Paris-Clermont et donc on a une demande assez forte sur la Région Parisienne et en particulier Rungis pour du développement et qu'on ne peut pas répondre aujourd'hui. Pourquoi ? Rungis aujourd'hui nous demande de trouver des bêtes, ça ce n'est pas un souci comme l'a démontré M. PEYRON. Le problème, il n'est pas là, notre outil est trop vétuste pour pouvoir répondre à la capacité que Rungis nous demande aujourd'hui et donc, on ne peut pas s'engager sur les volumes qui nous sont demandés sur Rungis en l'occurrence. Rungis aujourd'hui n'a pas besoin de l'abattoir de Cosne, Rungis vit sans l'abattoir de Cosne. Rungis cherche la qualité qu'il y a à l'abattoir de Cosne et la traçabilité qu'il y a à l'abattoir de Cosne à travers la production jusqu'à l'abattage et à une clientèle qualitative aussi, ces personnes-là ont les moyens pour pouvoir acheter ce qui est produit à l'abattoir de Cosne. Aujourd'hui, de toute façon, le futur abattoir comme l'abattoir existant, on est sur des produits qualitatifs et non tout ce que vous pouvez trouver à titre industriel. En l'occurrence, sur le futur projet, on veut développer le haché puisque 70 % de la population à l'aube de 2030 mangera du steak haché. C'est comme ça, c'est la génération Mc Do, on n'y peut rien et il faut savoir s'adapter. On a perdu des parts de marché sur l'abattoir existant aujourd'hui. Pourquoi ? Parce que les personnes vont jusqu'à Autun pour faire du haché alors qu'ils ont un abattoir de proximité qui est là. Successivement, toutes les années, on perdait des parts de marché. Aujourd'hui, on ne diminue pas notre tonnage à l'abattoir de Cosne comme d'autres abattoirs peuvent le faire puisqu'on n'est qu'en prestation de services. Il faut bien comprendre qu'on n'est qu'en prestation de services, aujourd'hui, les producteurs amènent leurs bêtes, elles sont vendues soit au boucher, soit ils les reprennent pour mettre du sous-vide, etc., mais il n'y a pas de commerce à l'abattoir de Cosne sur Loire ou très peu puisqu'en ce moment on fournit les intermarchés et encore à la marge, mais très peu. Donc, l'évolution du futur projet, ça sera sur la commercialisation et la commercialisation, vous allez chercher, je vous ai parlé de Rungis, vous avez parlé de la Région Parisienne, je vous ai parlé de la ménagère et je peux vous en parler qui, à Paris, voudrait avoir cette viande de qualité et de prestige qu'on a sur notre Département, alors qu'elle soit label ou pas, je ne sais pas mais en tout cas, elle veut connaître comment elle est produite, où elle est abattue et dans quelles conditions elle est abattue, ça on peut le faire à l'abattoir de Cosne et donc on a tout un développement à faire autour de cet abattoir-là, peut-être du chrono fresh peut-être La Poste, enfin d'autres secteurs qui puissent permettre que la ménagère et le système de consommation, en 48 heures, pourra avoir sa viande également. Ça, ce sont encore des emplois qu'on pourra créer autour de ça. Un abattoir, c'est un écosystème, clairement, vous coupez un maillon de cet écosystème, il va manquer quelque chose. On ne peut pas avoir une agriculture qui est soit la première piste du Département et sans avoir un outil de transformation. Si on ne va pas sur un outil de transformation, ça n'existe pas ailleurs, on loupera quelque chose. Évidemment, on continuera à se nourrir, il n'y a pas de problématique mais on ne maîtrisera ni les emplois directs ni les emplois indirects. Une exploitation, c'est 3 à 4 emplois directs. Donc, tout ça, c'est un enjeu économique majeur et puis, on a, mais Eric le dira et je ne vais pas entamer sur sa présentation mais tout ce qui est PAT, puisque le Pays fait des PAT, le Département en fait d'autres, le Plan Alimentaire Territorial nous dit aujourd'hui, on a besoin d'une consommation locale, on a passé et vous avez passé sûrement à travers des réunions du développement de produits de proximité mais pour intégrer les collectivités sans transformation, on n'y arrivera pas. Les collectivités prennent des avants de bêtes, par exemple, mais qu'est-ce qu'on fait des arrières ? Pour les arrières, il nous faut les restaurateurs, les bouchers, les grandes surfaces, etc. C'est un équilibre matière, c'est ce qu'on appelle un équilibre matière. Donc, tout ça, ça concerne plusieurs emplois, ça concerne plusieurs débouchés et ça concerne toute une filière. Aujourd'hui, au niveau de l'élevage, on voit, si vous voulez, qu'il y a une diminution puisque trop d'années, les éleveurs n'ont pas été payés à juste titre au mérite qu'ils devaient avoir et à

la qualité des bêtes qu'ils devaient. Là, aujourd'hui, on a gagné 30 % de plus sur les bêtes donc les éleveurs ont meilleure mine mais pour en séduire d'autres, pour avoir des générations qui arrivent et qui s'investissent dans l'agriculture, il faut maintenir ces prix, voire développer des outils de proximité parce que sinon, l'agriculture Nivernaise, ce ne sera plus d'élevage, ce sera des céréales et de la monoculture et ça, la monoculture dans notre Département, il y en a déjà trop, on n'a pas de débouchés. Notre blé, il part au Havre, la bourse de Chicago s'en occupe donc il est hors de question aujourd'hui qu'on laisse filer notre élevage. Les terres peuvent se labourer mais à condition d'avoir les outils qui nous permettent, on a la chance encore dans notre Département d'avoir cet outil-là, d'autres ne l'ont plus. On est enviés par les autres Départements mais par contre, comme l'a démontré M. PEYRON, si on n'a pas l'appui en parallèle d'une collectivité, on n'y arrivera pas. Je parle d'un appui, un appui, il est hors de question que la SCIC ne verse pas ou n'ait pas ce business plan qui puisse permettre de rembourser la collectivité. La collectivité a toujours été et Didier BEGUIN à l'époque l'avait fait, et ça s'appelait une SEM, je crois Hicham, je crois Michel, vous étiez là. C'était un accompagnement, l'accompagnement a été payé au bout de 22 ans sans problématique, on est devenus propriétaires de l'abattoir. Mais sans cet accompagnement et de financements coûteux, on ne pourra pas, nous, société SCIC, investir dans les 12,8 millions demandés. Voilà ce que je voulais dire, après je répondrais aux questions éventuelles. »

M. COINTAT : « Merci beaucoup Cyril et maintenant je vais passer le micro à Eric Guyot, Président du Pays. »

M. GUYOT : « Merci M. le Président, Mesdames, Messieurs, chers collègues élus et nombreux agents qui soutiennent ce projet, merci de nous recevoir le Pays Val de Loire Nivernais. Je suis Eric GUYOT, Président de cette belle fédération de Communautés de Communes dont l'Agglomération Nevers et Cœur de Loire qui nous accueille. Je suis accompagné d'Anabelle VALLET que Sylvain a cité tout à l'heure mais moi j'aimerais qu'elle se lève pour que vous la voyez parce que c'est elle qui soutient et qui accompagne toute l'équipe de l'abattoir. Donc le Pays créé au siècle dernier a été créé pour accéder à des leviers financiers ça, je vous l'aie expliqué lors d'un Conseil Communautaire, on était à Donzy d'ailleurs, donc je ne vais pas refaire l'histoire du Pays mais vous dire qu'on a une certaine notoriété, légitimité parce qu'on va au-delà d'un territoire Communauté de Communes, ça va de Cosne, je dis souvent à Decize, la Machine et quand on vote, par exemple, le soutien à l'abattoir de Cosne, les élus de Decize votent comme vous. Donc ça, c'est beau et il faut le dire parce que le Projet Alimentaire Territorial, il y a un certain nombre d'axes, je vous fais très court et on a fait un sondage auprès de notre commission alimentation et il y a une partie d'élus, mais une partie aussi société civile sur ce grand territoire Ligérien Nivernais et le premier axe qui a obtenu le plus de votes, c'est le soutien à l'abattoir de Cosne. Donc, on n'a pas d'état d'âme pour être présent devant vous et on a soutenu d'ailleurs par des fonds LEADER. On a parlé d'un certain nombre d'études et le Pays en lien avec des fonds européens délégués par le Conseil Régional pour le Pays, on a fléché l'étude de faisabilité, on a financé à 80 % et l'étude en cours, là, on a préprogrammé, on a fléché la possibilité qu'elle soit financée à 80 %. Donc, on soutient, on soutient cette action et ce projet et ça se ressent bien à l'extérieur avec la Région, je l'ai dit mais aussi l'Etat. Moi, je me rappelle toujours Pierre PAPADOPOULOS, Directeur de la DDT, première AG à l'abattoir de Cosne, dire en toute franchise pour ceux qui l'ont croisé, maintenant il est parti en Corse mais un franc parler et dire l'abattoir de Cosne, 1 200 tonnes, mais c'est quoi, ce n'est pas viable, etc. C'est ce qu'il a pensé au début et puis il s'est dit, mais non, il faut y aller, un outil de proximité tel que celui-ci, il faut le garder et c'est pour ça qu'il a délégué le Pays en accord avec les élus de Cosne et de Cœur de Loire pour accompagner plus encore et on a obtenu du fonds vert pour créer ce poste d'Annabelle, qui l'occupe maintenant, de cheffe de projet abattoir. J'ai prévu un certain nombre de choses, mais beaucoup de choses ont été dites. Vous dire quand même et rebondir par rapport à ce qu'a dit Cyril sur transformer nos pâtures en champs de culture. Évidemment, vous imaginez un peu notre territoire et son attractivité si on n'avait plus les paysages tels qu'on les a, parce qu'on n'aurait pas soutenu suffisamment l'abattoir de Cosne et puis la difficulté du monde agricole qui traverse, le chemin n'est pas droit et je suis bien placé, personnellement étant fils de paysans pour dire toute la difficulté du monde agricole donc, par ce projet, on pourra, on peut continuer à les soutenir. Vous dire aussi que comme pour les médecins, on travaille sur la démographie médicale, mais on

travaille depuis très peu sur la démographie agricole, je crois que c'est bien de le dire, beaucoup vont partir en retraite et en lien avec la Chambre d'Agriculture et la SAFER, on est rentré dans une expérimentation qui s'appelle TAE, Territoires Agricoles Engagés. On est accompagné avec un certain nombre de cabinets d'études pour faire valoir des transmissions potentielles de fermes, pour faire venir des nouvelles populations, des nouvelles familles. Je pense que c'est important, on a démarré et on compte bien réussir, par les cheptels, rapidement, parce qu'on me l'avait demandé, mais ça a été soulevé par Monsieur PEYRON, par Cyril, vous dire que oui, il y a une baisse du nombre de cheptels en France de manière générale, mais elle est moindre sur notre bassin, notre bassin de vie et ce grand territoire qui irrigue l'abattoir de Cosne. Pour vous dire qu'on est à, quant à certains endroits, ça baisse beaucoup, nous on est à 2 % de baisse sur les cinq dernières années, ce qui est tout à fait logique mais de par notre histoire, notre héritage est très atténué sur notre territoire. Alors le potentiel, le gisement, ça a été dit par Monsieur PEYRON, a été longuement évoqué, moi, je voudrais parler alors, peut-être que même Sylvain pourrait mieux en parler ou Marie-France à mes côtés parce qu'on a sur notre territoire, le Pays Val de Loire Nivernais, un certain nombre de restaurations collectives et Cœur de Loire, vous en faites partie, vous faites 6 760 repas par semaine. L'Agglomération de Nevers, qui est partie prenante dans ce projet, fait 23 000 repas par semaine, le lycée de Challuy avec qui on travaille beaucoup, qui a une annexe à Cosne, le lycée Viticole, 3 250 repas par semaine. Et puis après, à nous d'aller voir au-delà de nos frontières nivernaises, dans le 89, le lycée de la Brosse, 2 700 repas par semaine, l'Agglomération de Bourges, 5 000 repas par semaine, l'Agglomération d'Auxerre, 5 500 repas par semaine. C'est un volume de 88 tonnes de viandes découpées, voire pour beaucoup transformées. Donc, c'est vraiment un levier pour notre atelier de découpe et atelier de transformation et je pense que vous avez bien perçu que c'est par le biais de cet atelier que, évidemment, cet outil pourra faire du bénéfice et pas mal de bénéfices. Alors, ça a été dit par Cyril, il a expliqué un petit peu, alors, moi, j'ai toujours en tête l'histoire racontée par Eric BERTRAND, j'adore raconter par Eric parce qu'il a vu du début, il a mouillé la chemise, mais ça, je pense que vous le savez, il a toutes les anecdotes et l'histoire et il nous dit, au moment de la création, il fallait que ce soit la collectivité qui porte et puis après, on nous a demandé de racheter, on a créé une Société Anonyme et puis maintenant, il faut qu'on crée une coopérative, il faut que ce soit la collectivité qui porte. Bah oui, les temps changent, les leviers financiers aussi, les niches financières aussi et c'est pour ça que, nous Pays, on a accompagné tout le monde, producteurs, distributeurs, collectivités pour créer cette Société Coopérative d'Intérêt Collectif qui est la SCIC de l'Abattoir de Cosne et Val de Loire, pour impliquer tout le monde et je tiens à vous dire et j'en suis un peu le représentant de ces 110 communes qui sont fédérées sur le Pays, il y a un bel élan de solidarité et un bel élan pour partir avec vous, avec l'abattoir, au-delà de nos frontières nivernaises, les quatre Départements sur le bassin de travail de l'abattoir et la SCIC le prouve et je pense que l'État l'attendait aussi, pour dire est-ce qu'on va continuer à les aider. Voilà, la SCIC montre la dynamique. Vous dire aussi qu'on a parlé débouchés mais on est les deux Pays, le Conseil Départemental et depuis peu, l'Agglomération de Nevers nous a rejoint pour créer ce qu'on appelle, je n'aime pas bien ce nom-là, mais un Rungis Rural, ou tout simplement une plateforme de produits locaux qui sera opérationnelle en 2026 et où nous allons démarrer par la viande pour ensuite l'étaler sur toutes les productions locales notamment le maraîchage qui nous manque beaucoup, parce que, et moi je suis néophyte au niveau de l'abattoir mais dans les commissions alimentation du Pays où Cœur de Loire siège et vous êtes nombreux à y participer, on nous dit, les producteurs, les consommateurs, les collectivités, ce qui manque, c'est un outil de facturation et la logistique. Donc, cette plateforme de produits locaux va permettre de pallier ces manques. Alors, Cyril a parlé de La Poste, etc. Pour l'instant, on n'exclut rien mais Rungis Rural, ça a démarré, la convention, je l'ai reçue cet après-midi, on va la signer. Donc, il y aura une belle dynamique et ça va nous permettre un certain nombre de débouchés. Je n'ai pas parlé non plus des grandes et moyennes surfaces qui sont demandeuses aussi mais qui ont besoin de commander sur une plateforme numérique, des facturations, d'être livrées. Donc, on pourra y venir, cet outil pour nous, il est important, à la fois pour l'attractivité du territoire, mais pas que et vous avez vu qu'on est soutenu, on est suivi, je pense, mais je pense que le VP de la Région, la majorité de la Région pourra en témoigner. On vous accompagne, on vous soutient, l'État le fait de la même manière, le Département qui est présent à chaque fois dans nos instances. Ce soir, vous avez une décision qui est très importante. Moi, Président du Pays, je compte sur vous. Merci beaucoup. »

M. COINTAT : « Merci Eric. J'aurais pu rajouter une chose simple, je l'ai déjà dit dans un précédent Conseil Communautaire, ce qui est attendu de la collectivité, c'est d'être un bailleur, on le fait. On est bailleur pour un certain nombre d'entreprises déjà du territoire. Alors évidemment, peut-être pour des montants d'investissements inférieurs, mais pour des enjeux aussi différents donc je voulais vous le redire. Eric, tu as parlé de Pierre PAPADOPOULOS, aujourd'hui, sans m'avancer trop, je peux dire que quand même, au travers de lui, mais également les représentants de l'État voient d'un bon œil notre projet. C'est au minimum ce que je peux vous dire. On parlera de soutien lorsqu'ils auront commencé à mettre des chiffres mais au minimum aujourd'hui, on peut dire qu'ils voient d'un bon œil.
Et bien écoutez, maintenant il est venu le temps des questions. Donc je vous invite à prendre la parole, à la demander et puis ensuite on essaiera d'apporter toutes les réponses. »

M. VENEAU : « Vous avez parlé de vitrine tout à l'heure. Moi, j'irais encore plus loin au niveau de cet abattoir et de l'enjeu pour l'avenir de notre territoire. C'est un enjeu fort pour le territoire de Cœur de Loire. C'est vrai que c'est un outil qui a démarré il y a une trentaine d'années maintenant, qu'on a bien connu, qu'on a mis en place avec Didier BEGUIN, ce n'était pas facile. On parlait beaucoup à l'époque de tarif au niveau du boucher, c'est fini ce temps-là, vous l'avez dit. On n'en parle plus, aujourd'hui il faut rentabiliser l'outil, il faut le valoriser. Alors c'est sûr qu'avec les découpes et tout ce qui a été présenté, je crois qu'on peut mettre en place un outil qui sera vraiment fort pour notre territoire. Moi, j'y crois beaucoup. Au niveau de l'élevage comme vous l'avez dit, il faut maintenir nos élevages. Il faut même essayer de les développer, pourquoi pas, les céréales aujourd'hui, ça ne rapporte plus. Il faut passer la main à autre chose. Il y a le mouton aussi peut-être dans des zones intermédiaires qu'on pourrait relancer aussi dans le territoire qui existe déjà. Et tout ceci pour vous dire qu'il faut qu'on soutienne ce projet pour le territoire, pour la profession et pour l'avenir et le développement de notre territoire. »

M. COINTAT : « Merci, Michel. Je te remercie beaucoup pour ton intervention parce que j'ai proposé aux personnes de prendre la parole pour poser des questions, mais ça peut être également une tribune et pas des questions donc merci beaucoup. On parlait de l'élevage, un élément qui aurait pu être apporté, je connais moins le dossier que notre collègue Nadège, mais j'ai entendu parler en tant que commune voisine d'un redémarrage d'élevage à Saint-Martin avec un projet agrivoltaïque qui n'est qu'au stade de projet, mais c'est quand même un très bon signal.
Alors, qui souhaite prendre la parole ? Philippe. On va passer un micro à Philippe. »

M. BOURGEOIS : « Moi, je voulais juste parler de la main d'œuvre, vous avez parlé qu'actuellement il faudrait 15 équivalents temps plein. Mais est-ce que c'est 15 équivalents temps plein, surtout en secrétariat et tout, ou juste sur la découpe et l'abattage ?
Voilà, combien il y a d'équivalents temps plein pour l'abattage ? Combien d'équivalents temps plein pour la découpe ? Et puis, M. le Président de l'Abattoir en a parlé mais c'est ce dont je voulais parler aussi avant, ce sont les problèmes de recrutement parce qu'on sait que malheureusement tous les métiers manuels sont en tension et on peine à trouver des travailleurs manuels maintenant. Voilà ma question. »

M. FOREST : « Donc, l'abattoir actuel sur la chaîne d'abattage et la découpe, c'est 15 personnes et on a 2 à 3 personnes au niveau administratif qui suivent. Sur la partie abattage, il n'y aura pas besoin de recrutements supplémentaires, on n'est pas au maximum, les personnes sont là. En matière de recrutement, comme on a fait depuis ces dernières années et que l'État nous regarde d'un bon œil, c'est sur la formation et l'apprentissage, on a un CFA à Marzy qui fait de la boucherie et de la découpe. Par contre, personne ne fait de l'abattage, comment on abat une bête, comment on la découpe en carcasse, etc.
Donc, ce qui est convenu, c'est de faire, si vous le désirez, si ce projet-là est acté, c'est de faire un centre de formation d'abattage, pas que pour le Département, pour une grosse partie Est de la France qui puisse permettre à tous les abattoirs d'avoir un outil de formation pour ces jeunes. Et donc, quand on forme des jeunes, on peut les garder sur notre territoire et les garder dans notre outil.
Alain disait tout à l'heure, ce n'est pas facile avec le personnel, en fait, on a peu de turn over à l'abattoir

de Cosne sauf qu'aujourd'hui, on a des personnes qui vont partir en retraite et qu'il faudra remplacer. Bon malheureusement, la fermeture des uns il y a peu de temps en arrière, il y a un mois, fait qu'on va recruter. Mais voilà, on devrait arriver à ça. Mais nous, ce qu'on accentue, c'est sur la formation et aujourd'hui, les industriels ne le font pas. Pourquoi ? Parce que l'industriel, voilà, on y va, on est sur une chaîne. Aujourd'hui, on est plombier, aujourd'hui, on est boucher. Voilà, là nous, ce n'est pas du tout ça. On est en application de l'apprentissage avec le CFA de Marzy, il n'y en a pas dans le Cher, il n'y en a pas dans le Loiret donc c'est à développer. Et puis, c'est sur cette formation abattage, ça pourrait servir à tout l'Est de la France. Donc, la DRAFF nous regarde et dit qu'on envisagera, à ce moment-là, peut-être quelque chose. »

M. COINTAT : « Merci Cyril et Philippe. Carole, tu as déjà un micro. Je te laisse la parole. »

Mme TABBAGH-GRUAU : « Merci pour la présentation de ce beau projet.
C'est un beau projet local et un bel outil, un nouvel outil de production pour un abattage local et de la viande locale. Donc, c'est un très beau projet. Moi, j'ai quelques questions. Je les mets un peu en vrac. La première question que j'avais, c'était au niveau de la convention qui liera la SCIC et la Communauté de Communes sur le portage immobilier. Si j'ai bien compris, on explique qu'on va emprunter sur 20 ans, mais qu'on va amortir sur 40 ans. Moi, j'avais compris au départ, quand ça nous avait été présenté plutôt au niveau des débats d'orientation budgétaires, qu'on était sur une opération blanche, alors que là, il me semble qu'on couvre du coup l'amortissement pour les 20 autres années. Comment ce montage se fait ? J'ai peut-être mal compris le montage. Je me posais la question également de la possibilité d'avoir un montage type SEM, SEM Patrimoniale, un autre portage, pour éviter à la fois que ça soit la Communauté de Communes en direct et puis peut-être pouvoir effectivement accueillir aussi sur ce portage immobilier, soit des investisseurs privés, soit d'autres collectivités justement qui ont beaucoup d'éleveurs concernés, peut-être autour de nous. Donc, qui pourrait aussi permettre que, on va dire, le risque soit porté plus largement.
Également, mon autre question, c'était sur le devenir de l'ancien site. En fait, je ne sais pas, vous n'en avez pas du tout parlé. Je voulais juste savoir ce qui était prévu. Est-ce que c'est une démolition ? Est-ce que c'est juste un site à réhabiliter ?
Et enfin, la question aussi du bien-être animal. C'est vrai que, de fait, un abattoir local, c'est aussi, comme vous l'avez expliqué, Monsieur qui avez présenté, c'est une chose positive sur le bien-être animal puisqu'ils ont de moins longues distances, plutôt que d'aller sur des grands centres.
Je me disais aussi que là, comme on est sur un portage qui est avec de l'argent public, est-ce qu'on peut avoir un plus sur ce bien-être animal ? Est-ce qu'on peut avoir vraiment sur des normes très au top à ce niveau-là ? Je sais qu'il y a des associations qui interviennent là-dessus pour aider justement les porteurs de projets à avoir des choses vraiment très à la pointe et justement peut-être anticiper de futures normes et avoir un outil qui sera vraiment, je dirais, pour l'avenir.
Voilà mes questions. Dans un premier temps, peut-être j'en aurais d'autres si dans d'autres échanges les réponses m'interpellent. »

M. COINTAT : « Carole, merci. Tout l'intérêt d'être dans les premiers à poser des questions, c'est que je pense que tu as posé des questions que sûrement beaucoup avaient prévu de poser, mais en tout cas, merci de les avoir posées.
Je répondrai sur une partie, je pourrais répondre sur tous, mais autant se partager les réponses. Sauf erreur de ma part, il est prévu pour la partie investissement immobilier, Communauté de Communes, un emprunt sur 40 ans, mais par contre un emprunt sur 20 ans de la Société d'Exploitation pour le matériel. Je n'entends personne qui me corrige, c'est bien ça. Alors l'interprétation de la présentation, la vraie présentation qu'on a présentée aux acteurs économiques et externes en février, elle était beaucoup plus longue, on a été obligé de la concentrer parce que sinon on aurait duré trop longtemps mais c'est bien un investissement sur 40 ans qui sera proposé de réaliser pour la Communauté de Communes.
Le portage par une SEM Patrimoniale fait partie des éléments laissés en possibilité que je vous présenterai dans la délibération finale c'est-à-dire que dans la délibération finale que je vous dirai tout à l'heure, on se laisse la possibilité de s'attacher les services d'une SEM Patrimoniale. C'est une

excellente question. Je suis maintenant moins à l'aise sur le bien-être animal. »

M. PEYRON : « Je vais essayer d'y répondre. Je pense que, comme je l'ai dit tout à l'heure, les personnes les plus importantes dans un outil d'abattage aujourd'hui, c'est le bouvier mais pour qu'il fasse du bon boulot, il faut concevoir un outil qui permette d'avoir des animaux parfaitement séparés par espèces. On évite tout angle droit, on travaille sur des angles de courbure. Les animaux qui vont jusqu'au piège, il faut éviter tout stress. Cela fait partie des questions qui sont traitées au niveau interprofessionnel et que ce soit toutes sortes d'outils. Aujourd'hui, on ne peut pas essayer d'être up to date en matière de bien-être animal ou de ce qu'on parle aujourd'hui de bientraitance, du déchargement jusqu'à la mise à mort de l'animal. Quand on fait un outil neuf, il sera pensé pour toutes les espèces justement, c'est toute la différence entre un ancien outil et un nouvel outil, avec les nouvelles normes et les futures normes de bientraitance parce que ça, de toute façon, on n'échappera pas. Et sur un outil de proximité qui veut développer la traçabilité, qui veut faire de la formation, si j'ai bien compris, qui veut donner une image territoriale, on essaiera d'accompagner à la conception du mieux possible ces systèmes de bientraitance animal encore une fois, du déchargement jusqu'à la mise à mort des animaux. »

M. COINTAT : « Merci M. PEYRON et Cyrille maintenant pour le devenir de l'ancien site. »

M. FOREST : « Alors, sur le devenir de l'ancien site, au-delà des prérogatives de l'Adeb qui peut éventuellement trouver un acquéreur et nous aider dans cette démarche-là, je me suis un petit peu engagé pour l'ancien bâtiment. Je vous ai encore dit et je répète, c'est un peu le mot, c'est l'écosystème. En fait, il s'est avéré que dans les parts sociales qu'on a reçues dernièrement, il y a la fédération des chasseurs des quatre départements qui prennent les parts sociales à l'Abattoir de Cosne sur Loire. Alors évidemment, comme beaucoup de collectivités, comme vous toutes, ils sont intéressés parce que c'est un projet de territoire et qui a du sens mais pas que. Il y a une problématique aujourd'hui au niveau de la chasse sur qu'est-ce que l'on fait du devenir des sangliers. Par contre, ils ont des débouchés qui sont certains et le certain en l'occurrence, c'est Rungis. Je vous ai parlé de Rungis tout à l'heure qui est intéressé pour récupérer les sangliers et donc les quatre Présidents de FDC, des Fédérations Des Chasseurs, du Loiret, du Cher, de la Nièvre et de l'Yonne, ainsi que leurs Directeurs sont venus et ont dit, écoute Cyrille, nous, il est très bien situé pour qu'on puisse récupérer les frigos, les salles de découpe de façon à ce que ça parte en direction de Rungis et pouvoir les vendre à Rungis. Donc voilà, on en est resté là puisque moi je ne connaissais pas le devenir de votre décision, il y aura après des études à faire pour voir si ça marche. En tout cas, il y a une grosse ambition de la part des chasseurs pour développer ceci, alors ça peut être des carcasses entières mais ça peut être aussi des terrines qui soient transformées dans ce lieu là et qui puissent permettre d'aller dans les magasins. »

M. COINTAT : « Merci, Cyrille. Et pour compléter la réponse, Carole, évidemment je ne pourrais pas le nommer mais on a été également approché par un entrepreneur local qui nous a demandé ce qu'on pensait faire du bâtiment. Donc voilà, ça peut aussi intéresser si jamais le débouché évoqué par Cyrille ne fonctionnait pas. Les gens s'en approchent. »

Intervention inaudible sans micro

M. COINTAT : « Oui, bien sûr. »

Mme QUILLIER : « Alors pour les sangliers, je reviens. Je suis un peu au courant. Alors Rungis, ça me fait un peu peur parce qu'on a beaucoup d'importations des pays de l'Est, des sangliers et globalement de Venaison à un prix très très très très bas, ça a été le gros problème justement pour le débouché. C'est ça qui a conduit certainement un manque de respect sur les tableaux, je ne vais pas être trop technique, mais à ces moments-là. Cyrille, tu parlais des centres de formation pour l'abattage et pour le bien-être de l'animal mais je pense aussi pour la santé psychique des employés qui abattent, c'est très important aussi de cibler cette problématique parce que ce sont des gens qui sont quand même tout le temps au contact de la mort. Je ne sais pas si on peut dire contact mais qui sont en rapport avec la mort tout le temps. Dans ce cadre-là, je pense qu'il faudrait aussi envisager peut-être un

accompagnement ou savoir où en est le personnel par rapport à son bien-être à lui aussi parce que c'est très dur aussi pour lui et peut-être que ça pose des gros problèmes de réinsertion à un moment donné. »

M. FOREST : « Tu as tout à fait raison et si on est devant vous ce soir, c'est parce qu'il y a des personnes qui sont salariées de l'abattoir et c'est eux qui font tourner la boutique, ce n'est pas nous, nous le Conseil d'Administration, on est le politique, on ne connaît pas leur métier. Par contre, ce qu'on connaît, c'est la dureté du métier parce qu'on les voit et donc chacun a un droit de retrait à l'abattoir de Cosne sur Loire au fur et à mesure et ils ont les polyvalences au niveau du poste. Chacun est en turn over sur le poste de la tuerie pour éviter des problèmes psychologiques. Mais dans cette démarche de formation, il y a cet apport de personnes extérieures qui pourraient les accompagner et les écouter, je ne sais pas si c'est des psychologues ou autres, ce n'est pas mon métier, mais c'est compris. En tout cas, il y a un droit de retrait à l'abattoir aujourd'hui. »

M. COINTAT : « L'accompagnement des salariés, c'est quelque chose que toutes les entreprises maintenant s'attachent, le bien-être au travail, c'est évidemment plus compliqué pour certains boulots. Tu as raison, Pascale.
Alors, il y a plein de mains qui se sont levées. On va faire les femmes d'abord, il y avait aussi Yannis qui a levé la main, donc tu passeras après. »

Mme PILLARD : « Alors, je voulais poser une question un petit peu autre, Monsieur PEYRON a évoqué le raccordement du nouvel abattoir à la station d'épuration et vous avez un petit peu survolé la question des déchets. Est-ce que vous pourriez nous en dire plus, s'il vous plaît ? »

M. PEYRON : « Survoler la question, c'est-à-dire que tous les déchets, les coproduits d'abattage, de toute façon, quand on est un abattoir, on est lié à une réglementation, installation placée pour la protection de l'environnement et on doit établir un plan de maîtrise sanitaire justement avec le traitement de ces coproduits et de ces déchets. Donc, il faut avoir un contrat avec un équarisseur, il faut avoir un contrat de convention avec la station d'épuration, vérifier qu'elle puisse accepter la DCO et la DVO de l'outil d'abattage donc, ça, de toute façon, c'est existant et c'est obligé de le cadrer et forcément, il faut adapter les contrats en fonction de l'évolution des volumes. Donc, aujourd'hui, il y a de moins en moins, on n'est plus un pays à risque, on a été un pays à risque à cause de la vache folle, vous avez entendu parler, aujourd'hui, on est passé dans un pays à risque négligeable donc des solutions existent et des études se font. Nous, on travaille, par exemple, actuellement sur la possibilité de méthaniser les coproduits animaux mais ça, on le fait au titre interprofessionnel, ça peut être intéressant après de diffuser l'information, c'est ce qu'on fait aux opérateurs économiques. Il y a des déchets qu'il faut envoyer à l'équarrissage, c'est obligatoire et puis d'autres qui pourront être valorisables, méthanisés, transformés en engrais, etc. Ce sont des possibilités d'évolution, je pense, qui sont à étudier au plan environnemental.
Et puis, je ferais juste un aparté sur l'aspect bien-être animal. Nous, dans nos recherches, on imagine demain de pouvoir travailler sur la vision et de pouvoir avoir des bras sécurisés qui réalisent la mise à mort des animaux mais ça, il faut attendre dix ans. Mais on peut imaginer qu'on peut travailler à l'accompagnement d'un opérateur avec des systèmes cobotiques qui faciliteront justement la tâche et la mise à mort des animaux parce que ça reste psychologiquement pas simple à faire. Alors on utilise l'installation artificielle pour la vision, la vision pour regarder parce qu'on doit mettre le matador au bon endroit sur les gros bovins, d'accord et c'est pareil pour les porcs, on doit les électrocuter mais il faut qu'ils rentrent dans un système qu'on pourrait pratiquement automatiser ou cobotiser, ce qu'on appelle, non pas robotiser, mais cobotiser avec des assistants techniques. »

M. COINTAT : « Je vous remercie, M. PEYRON mais je voudrais quand même revenir sur un des sujets que vous avez abordés qui est un grand principe, une possibilité mais qui n'a jamais été abordé dans le projet cosnois pour l'instant, c'est la méthanisation de certains déchets. Je ne voudrais pas que ce soit repris parce que ce n'est pas dans le projet cosnois, M. PEYRON a parlé de possibilité et comme on sait que c'est un sujet qui a pu être sensible à certains moments, je ne voudrais pas qu'il soit repris. »

Mme MILLANT : « Je voudrais remercier les différentes présentations parce que ça nous a vraiment permis de bien comprendre le projet, en tous cas, pour ma part, c'est assez clair, assez limpide. Je pense que c'est un outil d'attractivité, on ne peut pas passer à côté, on donnerait un signal fort à notre jeunesse par rapport à l'ancrage sur le territoire. C'est aussi une manière de dire qu'on se soucie à la fois des hommes et des animaux et je crois que la jeunesse attend ce type de message. Donc, moi, j'ai une seule question à vous poser, c'est si on ne le fait pas, qu'est-ce qui se passe ? A la fois pour les emplois mais aussi pour la filière, quel impact ça aurait sur tous les professionnels et les consommateurs du territoire ? »

M. FOREST : « Alors évidemment dans une étude, le scénario n'est pas envisagé, puisqu'il est là. En tout cas, 17 salariés, ce n'est pas à vous que je vais l'apprendre, c'est une trentaine de foyers, c'est 17 familles. C'est 200 emplois indirects autour de l'Abattoir de Cosne sur Loire et je vous l'ai dit tout à l'heure, c'est des animaux qui vont voyager. Il n'y a pas de problématique, ils iront se faire tuer aujourd'hui, à Bourbon l'Archambault, la Châtre, peut être Vichy. »

M. PEYRON : « Vichy, oui c'est un peu loin, Montluçon, ça peut monter à Migennes chez Tradival mais l'abattoir, vous n'en aurez jamais plus, alors 17 emplois, mais ce qui peut être il ne faut pas oublier que si il y a de la transformation, à mon avis, ça créera entre 3 et 5 emplois supplémentaires et puis demain, peut-être que vous ferez un magasin d'usine, il y a plein de choses à imaginer, donc c'est un enjeu d'attractivité et puis c'est un signal fort pour la filière, pour la filière bovine locale et puis vous l'avez dit tout à l'heure, aujourd'hui, entre céréales et moutons, il y en a, heureusement, qui font de l'élevage d'agneau, parce que, bon, ils s'en sortent et le cours des animaux n'a jamais été aussi élevé donc si on enlève un outil d'abattage et bien on va paupériser la filière. Donc je pense que dans un territoire d'élevage, moi j'ai vu tous les cas de figure, je pense qu'il faut, vous pouvez vous impliquer dans ce projet, c'est un vrai projet, un vrai projet intéressant, et puis situé dans une zone géographique qui est intéressante, qui est porteuse et intéressante, vous n'êtes pas loin de Paris, du sud de Paris, il y a des débouchés potentiels et puis vous portez une image, quand même, de la Nièvre et l'environnement d'un territoire d'élevage. Voilà, si vous voulez vous transformer en céréalier, peut-être, mais je ne m'en suis pas totalement convaincu. »

M. FOREST : « En tout cas, au niveau des exploitations, ce qu'il faut comprendre, c'est que ça ne met pas en péril les exploitations autour, par contre, ce qui est sûr, c'est qu'on envoie un message fort aux éleveurs qui, eux, sont éleveurs dans l'âme, se lèvent jour et nuit pour faire naître. Alors là, oui, on parle d'un abattoir parce que c'est la destinée à la fin de ces animaux et il y a quand même un système, quand même qu'il faut que vous sachiez, c'est qu'il faut qu'on arrive à s'autosuffire, à un moment donné, en agroalimentaire et pouvoir manger correctement. Donc, ça ne va pas changer la phase de l'exploitation, par contre, l'éleveur, il va être fier de fournir son école, il va être fier de fournir son hôpital, il va être fier de fournir sa maison de retraite aux alentours. Voilà, ce projet collectif, Eric l'a dit tout à l'heure, c'est s'emparer sur la restauration hors foyer, enfin, ce serpent de mer, que tout le monde dit, on a des animaux, mais comment ça se fait qu'on n'arrive pas à les valoriser dans nos cantines, etc, petit à petit, on met des cailloux mais par contre, à un moment donné, ça doit passer par cet outil-là et cet outil d'abattage et de transformation. »

Mme CHAPUIS : « Alors moi, c'est particulier parce que moi, je suis éleveuse donc je suis agricultrice, je suis Maire et le Département, je le connais bien parce que mon père était agriculteur, Luzy, je le connais bien, l'abattoir, parce qu'aujourd'hui, moi, je fais abattre à Luzy. Donc aujourd'hui, je fais des veaux de lait et on fait abattre à Luzy avec du sous-vide et avec de la vente directe. Alors quand on a parlé d'abattoir, je me suis dit, déjà, je savais que l'abattoir avait des soucis, que l'outil était à bout de souffle, ça, je le savais. Au départ, il faut savoir que moi, je suis installée en 2006, donc ça va faire bientôt 20 ans. Au départ, on a essayé de travailler avec Cosne, ça n'a pas fait, pour X raisons. Luzy, c'est un peu mon port d'attache parce que je suis originaire de là-bas et je connais très bien l'abattoir et les élevages autour donc autant dire que quand il y a eu projet abattoir, je me suis dit, chouette, je suis convaincue par le projet. Après, il y a des choses qui ont été dites et qui me font un peu tendre, quand on parle de gisements existants au niveau bovin, il faut savoir que le territoire Cœur de Loire ce

n'est pas forcément la zone d'élevage la plus conséquente du Département. Moi, je suis originaire de Luzy, le Morvan, le Bazois. Là, oui, il y a du bovin, mais Cœur de Loire, Robert CHOLLET à côté de moi, il n'y a plus de paysans éleveurs sur leur commune, sur Saint-Loup, on n'est plus que trois donc c'est vrai qu'on va dire que Cœur de Loire, c'est plutôt des céréales aujourd'hui, ça, il faut être clair. Après, la Nièvre, c'est Corbigny qui se réhabilite, c'est Luzy qui existe et c'est Autun. Après, Autun ne fait pas partie de la Nièvre, c'est la Saône et Loire, c'est 2 600 tonnes équivalent carcasse, c'est un abattoir qui est récent, qui nous a été présenté avec le Pays, c'est-à-dire qu'il y a eu une présentation, je crois que c'était il y a à trois ans. À l'époque, j'étais en réunion avec Catherine FOUGERE, on a fait des réunions toute la journée avec le Président de la Chambre à l'époque, ça a été très très convaincant, c'est-à-dire de faire un PAT, de travailler avec du circuit court, de la loi EGALIM. Tout ça, ça a été très convaincant et je pensais que Cosne, ça allait être un peu dans cette optique-là. Après, j'ai trouvé que les infos, pour moi, je regrette qu'il n'y ait pas eu de réunion de travail avant, comme celle-ci aujourd'hui, avant des décisions. Ça, c'est un regret que j'ai. Après, moi je suis convaincue qu'il faut encore un abattoir à Cosne, ça oui, mais ce qui me soucie, c'est le coût. Alors le coût, on parle de bâtiment blanc au niveau de financements Cœur de Loire, de financements fonciers. Le bâtiment blanc, d'après ce que j'ai compris, c'est la stabulation, c'est la voirie, c'est l'assainissement et le froid, si je suis sûre là-dessus. Oui, c'est bon ? Donc ma première question, parce que le coût est élevé, si dans dix ans l'abattoir n'est plus aux normes au niveau infrastructure, qui paye ? Est-ce que Cœur de Loire va financer ? Les normes, je les connais, je sais qu'elles évoluent, l'Europe est là, on a tout un paquet de normes au niveau alimentaire et tout, qui va mettre la main à la poche ? Ça, c'est déjà ça. Après, j'aurais aimé aussi, au niveau de l'étude économique, des garanties, c'est-à-dire que oui, on a des perspectives de chiffres d'affaires, oui, mais moi quand je me suis installée en agricole, le Crédit Agricole m'a dit, Madame, c'est bien de vous installer, mais apportez-nous des garanties financières qui complètent votre chiffre d'affaires. Moi, j'ai apporté la garantie financière de la laiterie qui disait, bon, vous allez ramasser tant de litres de lait à tel prix. Là aujourd'hui, 1 700 tonnes au niveau de l'abattoir de Cosne, c'est vendu, le chiffre est là, mais pour atteindre 2 600 tonnes, alors oui, on va avoir les collèges, on a parlé mais moi j'entends aussi, quand on est en réunion pour la Cuisine Centrale, on a un éleveur qui fait des yaourts sur Neuvy et on nous dit attention, pas faire que du monopole, c'est-à-dire appel d'offre au niveau des yaourts, pour la viande, c'est pareil je pense, il faut aussi un appel d'offre. Moi, c'est un souci, le deuxième souci, c'est qu'aujourd'hui, quand on parle de repas au niveau des scolaires, il faut bien penser que la viande rouge, c'est peut-être une fois par semaine. On a le repas végétarien, on a le poisson, on a la viande blanche. Moi, si vous voulez, c'est un projet dont je suis convaincue, mais j'aimerais être rassurée. J'ai bien aimé l'intervention de Carole quand elle dit qu'une SEM Patrimoniale, le fait qu'on n'y aille pas tout seul c'est-à-dire qu'il faut savoir que Cosne, c'est des éleveurs Nivernais mais ce n'est pas que des éleveurs Nivernais. Il y a des éleveurs du Loiret, il y a des éleveurs de L'Yonne et des collectivités qui, oui, ont pris des parts dans la SCIC, mais sur le foncier, il n'y a que Cœur de Loire.
Alors, voilà. J'en ai fini. »

M. COINTAT : « Moi, je vais te répondre en partie, Stéphanie, et puis peut-être mes voisins pourront apporter des réponses complémentaires. J'apprécie beaucoup ton intervention et ta franchise, mais je voudrais te dire que ton regret de ne pas avoir été associé en amont, il est inutile. On peut considérer que le jour 1, c'est aujourd'hui. On peut créer un comité de pilotage, on ne l'a pas encore fait, et moi, j'y suis favorable, mais aujourd'hui, il n'y a pas de décision de prise, c'est-à-dire que moi, je vous le dis droit dans les yeux, si ce soir on vote et que vous dites non, le jour 1, il n'existera pas. Voilà, donc il n'y a pas de regret à avoir sur le fait d'avoir été associé avant, associé avant, c'est maintenant. Pour pouvoir lancer tout ça, il fallait qu'on le fasse étudier, maintenant, j'avoue que je connais un peu mieux le sujet, je ne le connaissais absolument pas avant les différentes présentations mais quand même, vu qu'on en parle déjà depuis le mandat précédent, on a eu un certain nombre d'études qui nous ont préparé à ça. On a, en 2024, je l'ai déjà dit, déjà fléché des montants, je n'ai pas le souvenir à ce moment-là d'avoir entendu, est-ce que tu es sûr qu'on devrait faire ça ? Ça a été plutôt collégial, je ne veux pas aller jusqu'à dire que c'était à l'unanimité mais en tout cas, je n'ai pas entendu d'opposition à ce moment-là.
Je suis content d'entendre que tu soutiens le projet et que tu as des doutes et c'est important de les dire mais surtout, je voudrais qu'au-delà des doutes, qu'il n'y ait pas de regret sur le jour 1, considérant

qu'il est aujourd'hui. Après, sur ton attachement à Luzy, tout ça, c'était des remarques personnelles, je n'ai rien à apporter. »

M. GUYOT : « Merci beaucoup, je vais me permettre de prendre la parole sur un élément que je devais développer, que je n'ai pas développé parce que je me suis dit que j'allais être trop long et du coup, merci pour la question, ça me permet de rebondir sur les tableaux qui m'ont été confiés. Je remercie Annabelle et la Chambre d'Agriculture qui ont fait un travail assez colossal sur le fameux gisement, sur le fameux cheptel qui a été calculé sur un diamètre, on va dire, un périmètre, ou 50 km à la ronde de l'abattoir. Donc, il y a la Nièvre, vous l'avez dit, donc à 50 km à la ronde, on va dire autour de l'abattoir, la Nièvre, à ce jour, il y a 60 673 gros bovins, dans le Cher, il y en a 43 183, dans le Loiret, il y en a 12 503, et dans l'Yonne, il y en a 22 961. Ce qui fait un total toujours à 50 km à la ronde, donc sur les quatre départements qui sont au courant de la démarche et qui souhaitent nous accompagner, on a 139 320 gros bovins. Et moi, je me suis tout de suite posé la question, 139 320 gros bovins et en totalité, sur ce secteur-là, on a 55 000 naissances.
Combien il nous faut pour faire tourner l'outil à plein, au bout des cinq années, une fois construit ? Il nous faudra, alors actuellement, on tue 3 500 gros bovins, pour arriver au 2 600 TEC, il faut qu'on arrive, c'était dans le tableau de M. PEYRON, à 4 680 têtes de bétail. Sur un bassin de 140 000 gros bovins avec 55 000 naissances, 50 km à la ronde et pas au-delà, tout en sachant qu'on a des apporteurs qui viennent de bien plus loin que les 50 km, je pense qu'il n'y a pas de souci sur le gisement. Maintenant, c'est à l'abattoir, à la coopérative, de faire son travail, comme elle a l'habitude de le faire, mais mieux encore, un travail de qualité et d'ailleurs, moi, j'ai découvert un mot, c'était un abattoir premium, en fait, qui fait vraiment de la viande de qualité grâce à ses éleveurs, les éleveurs de notre territoire mais aussi évidemment l'outil qui va être de qualité. »

Mme LURIER : « Oui, Stéphanie, à propos de l'Unité de Production Culinaire et notamment de l'approvisionnement en viande rouge, c'est vrai que jusque-là, on se fournissait à Waterloo, qui a fermé, et en fait ce qui est souhaité pour les cantines, notamment, c'est de la viande hachée et donc, l'abattoir, ça a été expliqué, n'a pas l'outil aujourd'hui pour hacher la viande. Du coup, là, on aura un outil qui nous permettra de nous fournir vraiment à proximité, c'est aussi ce qui veut être développé au sein de l'Unité de Production Culinaire et pour répondre également à la loi EGALIM. Je rappelle que notre Unité de Production Culinaire est quand même plutôt en avance sur l'ensemble de toutes les Unités de Production Culinaire du Département. «

M. GUYOT : « Et je rebondis, je parlais des commissions alimentation au sein du Pays mais dans nos commissions alimentation, je fais très court, mais vous êtes tous invités, n'hésitez pas, si un jour vous voulez venir, on a des éleveurs, des producteurs, des supermarchés, des élus, des sociétés civiles, des gens néophytes et Marie-France, par exemple, il y a le Directeur de votre Cuisine Centrale, il y a la Directrice de la Cuisine des Saveurs de l'Agglomération de Nevers, il y a Alain qui est le Président de la Coopérative et tous ces gens. Alors, je dis souvent, moi, le Pays, le but, c'est de faire fédération, c'est vrai parce que chacun est dans son corps de métier, on est souvent un peu cloisonné et on discute pas ensemble, mais sauf que voilà, le lien existe et le cahier des charges que dit Marie-France, qui n'est pas forcément le même cahier des charges que la Cuisine des Saveurs à l'Agglomération de Nevers, Alain, il les a en tête et c'est à lui et donc à la coopérative de mettre en place pour faire que après des appels à projets, des appels d'offres, mais dans un appel d'offres, vous savez, on peut mettre aussi, et M. PEYRON l'a dit tout à fait justement, il y a le bien-être animal. À un moment donné, il faudra quand même que dans ces appels d'offres, il y ait des distances raisonnables parcourues par les animaux qui vont nous arriver et du coup, on sera tout à fait concurrentiel sur un bassin, secteur d'activité où il n'y a pas d'abattoir dit industriel, notamment en bovins, à moins de deux heures en camion. Je ne vous parle pas en tracteur. Merci. »

M. COINTAT : « Pour compléter Stéphanie, je ne t'ai pas répondu, tu as souligné et apprécié l'intervention de Carole sur la foncière, sur le possible recours à une foncière et je suis bien conscient que c'est de nature à rassurer les élus que nous sommes, donc je te redis la même chose, effectivement, c'est prévu et ça fait partie des pistes et c'est dans la délibération. »

Intervention inaudible sans micro

M. PEYRON : « Oui, alors je ne vais pas détailler complètement le compte de charge, mais il y a un taux de renouvellement qui est inscrit dans le compte d'exploitation sur le taux de renouvellement à la fois des équipements en termes d'infrastructure et des équipements process donc ça fait partie du compte de charge. Ce n'est pas nul, c'est à dire que le montant des investissements, il doit y avoir 3 % sur le process de renouvellement chaque année qui sont mis dans le compte de charge d'exploitation. Et puis c'est pour ça que j'ai un peu insisté sur les tarifs, au-delà de ce taux de renouvellement, on peut supposer qu'il y a des évolutions et éventuellement des pannes matérielles qu'il va falloir prendre en compte donc ce sont ces fameux impondérables. Et j'ai insisté aussi en vous disant que si on atteint une marge de 3 %, c'est ça l'objectif, on sera en capacité de faire évoluer les investissements et de répondre à l'évolution des normes. Donc tout ça, ça a été pris en compte dans le compte d'exploitation de la SCIC. »

M. COINTAT : « Donc la réponse courte c'est, les investissements seront à la charge de la société d'exploitation et pas du bailleur que nous serons peut-être. »

M. HOUCHOT : « Moi j'avais une question et une remarque. Une question ; on nous a parlé d'augmenter la production tous les ans dans un contexte où la consommation de viande baisse tous les ans et la remarque ; 40 ans d'amortissements quand on voit celui qu'on a là, il a 30 ans, il est obsolète, c'est un peu long 40 ans. »

M. COINTAT : « Alors on revient en fait sur la deuxième partie de tes questions, à ce que M. PEYRON a répondu, c'est que la société d'exploitation doit dégager des excédents de fonctionnement permettant d'investir pour l'avenir alors ce qui malheureusement était plus difficilement le cas de la SA Abattoir mais malgré tout, c'est quand même le cas de la SCIC puisque 250 000 euros, si je ne me trompe pas, vont être levés pour moderniser l'outil en attendant une construction. Ensuite, Denis, sur le fait d'augmenter, aujourd'hui ce serait techniquement, non, j'ai mal commencé ma phrase, ou alors j'aurais dû dire c'est techniquement impossible parce que l'outil est vieux, mais aujourd'hui sinon ce serait un tonnage supérieur, mais je laisse les professionnels mieux répondre que moi. »

M. FOREST : « Sur la consommation, jusqu'à présent la consommation diminue, c'est 1,5 à 2%, ce n'est pas grand-chose, mais par contre on est de plus en plus d'habitants. Bon, bon an mal an, il faudra toujours manger et ce n'est pas sur un abattoir de proximité que là ça va se jouer. Sur les investissements et sur l'abattoir d'aujourd'hui, ce qui a été flagrant dans l'abattoir d'aujourd'hui, c'est qu'on est parti il y a 30 ans sur un abattoir low cost. Je le dis, c'était un abattoir, juste un abattoir, un peu petit, un peu pressuré partout, un peu ceci, un peu cela pour que ça rentre dans le budget. Malheureusement, derrière ça il y a eu une évolution, en passant par les 35 heures, la SA Cosne Abattoir a voulu aller sur la découpe pour permettre aux bouchers avec les 35 heures de dire, on va vous accompagner, vous allez peut-être avec les 35 heures avoir des problèmes de main-d'œuvre, nous à l'abattoir on a ça donc on a refait un emprunt de 500-600 000 euros à l'époque. Donc on n'a pas de dette à l'abattoir de Cosne sur Loire aujourd'hui, il n'y a rien, on n'a plus d'emprunt, c'est pour ça que la banque nous resuit sur un emprunt entre 150 000 et 200 000 euros pour pérenniser cet abattoir. Mais si on avait été dans la possibilité de faire des travaux structurels un peu plus forts, je pense qu'il n'y aurait pas de problématique. Là où on a peut-être fait une erreur conjointement, c'est de ne pas laisser un bail à la Collectivité, ce qui aurait permis à l'abattoir existant de financer son appareil intérieur, tout ce qu'il avait en rénovation à faire à l'intérieur, et de continuer à payer un loyer à la Collectivité pour tout ce qui était structure, ça, ça marchait. Mais là, aujourd'hui, en étant propriétaire, on a des investissements qui sont trop onéreux. Donc il a fallu faire des choix. »

M. RAVET : « Oui, donc moi je voudrais que cette présentation de ce soir, je pense, nous a rassuré quand même, c'est pour le développement économique de la Région, c'est quand même important de garder notre abattoir et si j'ai eu des petits moments de doute suite à des analyses sur des données, étant donné que les abattoirs, la France Agricole annonce -30 % d'abattoirs d'ici 2035 mais c'est vrai

que ça touche que les abattoirs qui n'évoluent pas et qui ne vont pas vers la découpe. Donc je pense que la découpe, c'est important qu'on arrive à la réussir et à l'amener au bout. Maintenant, j'ai une petite question, c'est passé de 1 700 à 2 600, ça fait quand même plus de 50 % d'augmentation. Est-ce que sur le territoire, on a sécurisé les éleveurs pour justement apporter ce volume ? C'est une des premières questions, mais je pense que le travail était bien fait et qu'on va y arriver et sur la pérennité de l'abattoir, le dossier a été bien présenté mais il faudrait que ça aille un peu plus en profondeur pour voir qui sont les partenaires financiers et à quelle hauteur ils peuvent apporter, que l'on sache exactement. »

M. COINTAT : « Je reprends tout de suite pour évacuer la deuxième partie. Évidemment, Yves, ce soir dans la délibération, il n'y a pas de notion de plan de financement, ce sera dans la poursuite des travaux. Et puis sur la partie volume, je vais laisser Cyrille. »

M. FOREST : « Donc sur la partie volume, en fait, non, il n'y a pas 50 %, on fait 1 700, on est monté à 1 800, on est redescendu à 1 700, un coup c'est 1 800, un coup c'est 1 700, le projet arrive à 2 600, 2 500 et la courbe, c'est viable. On n'a pas multiplié les chiffres, en fait, on s'est appuyé sur ce que les collectivités pouvaient faire. On n'a même pas essayé pour l'instant d'aller voir plus loin. Donc il y a encore de la marge de manœuvre, pour moi, il y a encore de la marge de manœuvre. Quand on va aller sur, je vous l'ai dit, sur la Région Parisienne, sur avoir un commercial qui fasse les démarches nécessaires pour aller fournir les magasins quels qu'ils soient, on a encore de la matière. Quand on voit aujourd'hui qu'on passe, je parle sous le regard d'Alain, le Président, 70 bovins semaine, on va monter à 90 bovins semaine, on les fait, des semaines on les fait, il n'y a pas de problématique là-dessus. Bon, voilà, ça c'était pour l'exemple du bovin et puis aussi pour vous donner un critère sur les collectivités, mais que vous connaissez tous, Eric aurait pu le dire, puisque moi, juste la Nièvre, les collectivités, elles passent 40 bovins, juste la Nièvre, le Cher idem, le Loiret idem, l'Yonne idem. Par contre, il faut qu'on fasse cet équilibre entre les grandes surfaces, les bouchers, le développement qu'on pourrait avoir à l'extérieur, et ça, je suis d'accord avec vous, c'est un travail qu'on doit faire, une étude qu'on doit faire plus pousser. Aujourd'hui, on ne l'a pas poussée parce qu'à un moment donné, on doit aussi savoir si vous êtes en accord avec nous, dire "on va plus loin" ou "on ne va pas plus loin". »

Mme ROY : « Moi, je voudrais revenir sur le point formation, est-ce que le site actuel ne pourrait pas, après aménagement, devenir le centre de formation ? Après, je ne peux pas répondre à la question de, tout coûte cher, de toute façon, si tu refais un centre, ça coûterait cher aussi, et monter une école, l'Education Nationale, ouais, bon, passons, je connais. Ensuite, pour répondre, enfin bon, je ne peux pas compléter les propos de Stéphanie concernant le nombre d'agriculteurs sur Cœur de Loire, j'avoue que je ne connais pas, dans toutes les communes, je ne sais pas. Ce que je sais simplement, c'est que sur la commune que j'ai actuellement, les agriculteurs, ce sont des grands acteurs économiques parce qu'ils nous apportent beaucoup et ils ont des projets de développement qui auront des retombées économiques sur la Communauté de Communes mais également sur nos communes, donc, même s'ils ne sont pas nombreux, je trouve qu'ils ont un rôle, ils ont un rôle très très important dans nos communes. Après, il y a un terme que j'ai entendu, Rungis rural, je vous avoue que ça, ça ne me plaît pas beaucoup, le rural, je veux bien, mais le Rungis, il faudrait peut-être qu'on trouve autre chose, ce n'est pas très porteur, et ça ne donne pas envie d'y aller. Et puis, à mon habitude, pour finir sur une boutade, la population augmente, je veux bien le croire, la population est vieillissante, ça c'est certain, donc de la viande hachée, on en aura certainement besoin. »

Mme CHAPUIS : « C'est juste au niveau des éleveurs sur Cœur de Loire, est-ce qu'il y a eu une sollicitation, est-ce qu'il y a eu un démarchage, des informations, je n'en ai pas eu connaissance ? »

M. FOREST : « Oui, je n'ai pas répondu à ta question tout à l'heure, tu fais bien de me la poser, comment on fait ? Il faudra conventionner, il faut sécuriser les éleveurs, ils ont l'habitude, ils travaillent avec des coopératives mais croyez-moi, entre une coopérative et un abattoir local, ils vont avoir vite fait le choix et rien que le prix va pouvoir les faire conventionner. Ok, Cœur de Loire, il n'y a peut-être pas tant d'élevage que ça, je vous l'accorde, je n'ai pas les chiffres en tête mais par contre nos voisins, le Pays

Fort, la Sologne en passant par Vailly sur Sauldre jusqu'à Boulleret, eux, ils n'ont que ça, la Puisaye, ils n'ont que ça. D'accord, manque de bol, ça tombe sur Cœur de Loire où heureusement pour vous, on a encore un outil attractif pour d'autres, c'est pour ça qu'ils se sont engagés fortement dans ce budget-là. Alors oui, ok, ils sont engagés sur du capital social, oui, on pourra peut-être les solliciter sur de l'investissement mais en l'occurrence, aujourd'hui ça existe et les producteurs sont sur le territoire. Et puis aujourd'hui, on parlait de conventions, vous êtes sollicités en tant qu'élus tous les jours, moi je le vois aussi quelque part, tous les jours sur des porteurs de panneaux agro-photovoltaïques sur vos collectivités. Je ne cite personne, dessous il y a des projets d'élevage comme il y a des projets ovins. On a été approché par une coopérative qui dit, écoutez, moi sous ces panneaux solaires là, je mets les ovins et en contrepartie vous nous les reprenez pour les faire abattre dans votre abattoir parce que nous on n'a pas d'abattoir. Je parle de Stéphanie du groupe FEDER, entre autres, il n'y a pas d'abattoir, SICAREV on en a mais FEDER n'en a pas. Donc voilà, les producteurs qui mettent des panneaux agro-photovoltaïques sur vos collectivités, ils vont conventionner avec l'abattoir de Cosne sur Loire, etc. Souvent et je vais prendre un risque mais ils étaient dans la salle la dernière fois à l'Adeb, donc je ne vois pas pourquoi, je ne vous le dirai pas là, il y a des gens qui viennent investir dans vos collectivités sur des panneaux photovoltaïques, des sociétés, que ce soit EDF, Total ou d'autres, qui sont là. Ils doivent de la compensation foncière agricole pour le Département quand ils installent des panneaux chez vous. Ces entreprises-là nous ont démarché en disant, on croit à votre projet à l'abattoir de Cosne sur Loire, quelque part on met de l'agri-photovoltaïque sur des terrains agricoles mais on doit soutenir également des projets agricoles. L'abattoir de Cosne sur Loire dans sa structure collective, a réussi à séduire deux entreprises qui potentiellement pourraient investir dans du panneau photovoltaïque, qui permettrait, pas que sur le toit, au pied de l'abattoir si le terrain le permet, donc le toit, ça c'est évident, on mettra des panneaux photovoltaïques, mais sur le sol, de payer l'électricité pendant 22 ans de l'abattoir de Cosne sur Loire qui permettra de faire de la trésorerie. La société investit dans les panneaux, la société s'occupe du SAV et pendant ce temps-là, nous on fait de la trésorerie. Voilà l'écosystème dont je vous parlais, ça fait partie des sollicitations que vous avez sur vos collectivités tous les jours par des porteurs de projet, et à un moment donné, la loi leur dit, vous devez de la compensation foncière, vous devez apporter à des projets collectifs, des choses comme ça. Et bien là, on a au moins deux sociétés qui nous ont démarché pour ce futur projet, encore faut-il qu'il avance. »

M. BOUJLILAT : « Merci Sylvain, merci déjà d'avoir provoqué cette réunion, qui était attendue et qui pour moi est extrêmement utile, parce qu'on se trouve, et ça a été très bien expliqué, à un tournant de la vie de l'abattoir. C'est un abattoir qui a été créé il y a 30 ans et c'est un abattoir, d'ailleurs, qui a permis de créer sur notre territoire une SEM Patrimoniale. A travers la contribution, la levée de fonds qui a pu être fait à l'époque, 800 000 francs à l'époque de mémoire, 120 000 euros aujourd'hui, mais 800 000 francs à l'époque qui ont été levés et notamment pour faire en sorte qu'on puisse disposer sur notre territoire, alors que la volonté nationale était de supprimer des abattoirs, l'abattoir de Nevers n'existe plus depuis ces années-là mais disposer d'un abattoir sur notre territoire avec la construction qu'on connaît aujourd'hui. Donc plus de 30 ans plus tard, on retrouve une situation où il faut prendre des décisions et voilà, la situation actuelle a été extrêmement bien décrite donc je ne vais pas m'y appesantir. Déjà, peut-être évacuer la question du portage, puisqu'elle a été évoquée. Moi, je suis également favorable à un portage immobilier, deux hypothèses ; soit c'est porté par la Communauté de Communes et il faut dès maintenant créer un budget annexe, ça pour moi, c'est une évidence de créer un budget annexe à la Communauté de Communes, on ne peut pas avoir, on le fait sur pas mal de budgets, on en parle beaucoup, donc là-dessus, un budget annexe abattoir me paraît indispensable au regard des montants, des différents flux qu'il peut y avoir ou alors c'est un portage par une SEM Patrimoniale, on en a une sur le territoire, moi je ne souhaite pas le portage par une SEM Patrimoniale qui au passage augmente de 7 % le coût, il faut bien que ce soit rentabilisé, donc 12 millions d'euros plus 7 %, c'est minimum 7,5 dans une SEM que je connais très bien. Donc voilà, si on va sur un portage SEM Patrimoniale, dit autrement, après je parle sous couvert aussi de son Président aujourd'hui, il y a le sujet Agence de Développement Economique du Bassin de Cosne qu'il faut se poser, donc ça c'est pour le portage.
Maintenant, par rapport à tout ce qui a été indiqué, je pense qu'il faut, pour moi je considère que c'est un projet de développement économique, c'est un projet de développement agricole, c'est un projet,

ça a été indiqué, peut-être pas assez fortement, mais même si ça a été dit à plusieurs reprises, c'est aussi, surtout dans le contexte géopolitique qu'on connaît aujourd'hui, on ne va pas se cacher derrière le fait que c'est aussi un projet de sécurité et de souveraineté alimentaire. On sait où on peut aller chercher notre viande aujourd'hui, dans 10 ans, dans 15 ans, dans 20 ans, on a aussi le devoir et la responsabilité de nous projeter parce que souveraineté et sécurité alimentaire, ce n'est pas un acquis à vie. Pour certaines générations, ça a été un acquis à vie, pour la mienne peut-être pas, pour celle de nos enfants, elle est peut-être celle-là, mais donc on doit aussi réfléchir par rapport à ça. Et puis aussi, c'est un projet d'amélioration, un projet lié au bien-être animal et à l'amélioration des conditions de travail des personnes qui vont travailler dans ce futur établissement, d'amélioration aussi de l'attractivité vers certains métiers et vers ces métiers-là. Je pense que ça a été décrit. Pour moi, c'est plusieurs raisons qui font que c'est un projet sur lequel on doit aller. Et pour répondre aussi à l'interrogation de Carole tout à l'heure, la Région, si elle est amenée à participer financièrement, à l'investissement en particulier, puis aussi, dans le cadre d'une étude qu'on a pu faire, voir, on ne financera aucun projet, on sait que ce projet répond à tous les critères mais qui ne respectera pas le bien-être animal, à travers ce qui a été déjà mené, on est clairement dedans, qui n'améliore pas aussi les conditions de travail, ce sont des métiers extrêmement pénibles, compliqués, donc ça, on est aussi dedans, et puis Cyrille FORET a aussi ajouté le fait qu'on puisse également, sur ce territoire, aller plus loin au niveau de la formation. Ce n'est pas le Ministère de l'Éducation Nationale qui aurait la main là-dessus mais plutôt le Ministère de l'Agriculture. On a réussi avec la Région, il y a 6 ans ou 7 ans, à créer une formation, à l'époque, c'était au CFA de Marzy, là c'est le Campus des Métiers liés à la boucherie, c'était un pari au départ donc c'était, on fait sur 3 ans, si ça fonctionne, on y va, on voit très bien que ça fonctionne très bien, et l'abattoir de Cosne a pu même former des personnes qui ont pu aussi être les meilleures à travers ce qu'ils ont appris à l'abattoir de Cosne et ce qu'ils ont appris au Campus des Métiers donc pour toutes ces raisons-là, moi, je considère qu'il faut y aller. Maintenant, parce que je pense que si on va au bout du projet, on aura un abattoir exemplaire, un abattoir exemplaire sur le territoire. Moi, j'ai peu de doute, même si j'attends aussi des réponses, parce que Yves a raison, 1 700 tonnes à 2 600 tonnes, c'est une augmentation de 50 %, 52 % du tonnage à abattre. La question est telle, on n'aura peut-être pas de réponse aujourd'hui, mais il faudra l'aborder dans des réunions ultérieures, c'est comment cette montée en puissance, ce plan de charge, est vu, il est prévu de monter à 2 600 tonnes en 3 ans, au bout de 3 ans, 2 600, 1 700 à 2 600, donc en 5 ans. Donc voilà, moi, ça n'appelle pas de réponse aujourd'hui, c'est juste un sujet sur lequel je pense qu'il faudra apporter un peu plus de précisions parce que c'est important au niveau du modèle économique. L'autre, pour tout ça, moi, je pense qu'il faut maintenant, indépendamment du vote qu'il pourra y avoir tout à l'heure, je n'ai aucun doute là-dessus d'ailleurs, entre parenthèse, il faudra faire attention à celles et ceux qui ont le droit de voter ou pas le droit de voter, parce qu'il y à la question de la SCIC aussi dedans, mais ça c'est plus une remarque de forme. Moi, je pense qu'il faudra aussi créer les conditions de réussite maintenant, il faut créer les conditions de réussite du projet. Sur les intentions, je n'ai pas cru entendre, même s'il y a des interrogations, des questionnements légitimes, je n'ai pas cru entendre des choses qui consistent à dire qu'on n'est pas d'accord avec le projet. Maintenant, comment créer les conditions de réussite du projet qu'on ne se dise pas dans un an, ben mince, ce n'est pas possible parce qu'il y a telle ou telle chose qu'on n'a pas faite, vers laquelle on n'a pas avancé. Il y a la question du conventionnement qu'a évoqué Cyrille, oui, il faudra aussi conventionnement en amont et conventionnement en aval. Là-dessus, il faudra y travailler. Je pense que le groupe de travail qui sera mis en place devra aider pour conventionner en amont et également en aval pour des collectivités, pour des marchés, etc. Il y a des choses que malgré les bonnes intentions, les uns et les autres ne savent pas faire et donc là-dessus, il faudra accompagner. Il y a la question et pour moi, il y a urgence, il y a urgence à agir très vite. Il y a urgence aussi à agir bien et donc à fiabiliser tout ce qui nous a été présenté et notamment ce qui nous a été présenté tout à l'heure. Il y a la question de l'amortissement, après, vous avez apporté des réponses pour moi qui me conviennent mais là-dessus, il faudra bien les fiabiliser, quid de 40 ans ou de 30 ans. Le gros œuvre, quel est le rôle du propriétaire, la Communauté de Communes, quel est le rôle de l'exploitant, qui doit financer quoi, sur les investissements matériels, c'est la société. Après, sur le bâti, je pense qu'il y a des questionnements qui méritent des réponses. Sur le financement, moi, il y a quelque chose que j'ai vu tout à l'heure et qui mérite aussi un éclaircissement très vite, Il y a marqué enjeu, arriver à mobiliser au global une enveloppe de subvention

3 840 000 euros, dont 2 430 000 euros pour la Communauté de Communes pour un investissement global de 12 800 000 euros, soit un taux de subvention de 30 % sur l'opération. Moi, je distingue bien le portage immobilier, la Communauté de Communes qui envisage les travaux, qui va demander des subventions et je considère que 2 430 000 euros, ce n'est pas 40 % sur 75, mais 2 430 000 sur 8 millions, donc ça fait 30 %. Je pense qu'en-deçà de 40, ce sera compliqué. On a eu notre question, on a eu notre budget, on a eu un débat sur le budget où on a plutôt dit qu'il faut serrer la vis sur quelques points donc moi, je pense que là-dessus, il faut plutôt, le seuil minimal, quand je dis qu'il faut pour la Communauté de Communes, c'est 40 %. Je pense qu'on peut aller un peu plus vite. Et l'autre point d'alerte, ça veut dire que 3,8 millions moins 2,4 millions, c'est 1 400 000 pour la SCIC. On peut 600 000 euros via les fonds européens, etc. Après, les 800 000 autres euros, c'est une SCIC, c'est quand même un statut, c'est une entreprise. Donc le reste, où la SCIC va le chercher, il y a le critère régime des aides d'État, etc donc moi, là-dessus, c'est pour ça que j'ai besoin, je pense qu'on a besoin d'une fiabilisation par rapport à ça.

L'autre point et là-dessus c'est un appel que je souhaite également lancer, moi je remercie toutes les collectivités qui ont décidé de prendre des parts dans la SCIC et j'ai rencontré quelques élus qui m'ont dit d'autres collectivités. Bon, t'as vu Hicham, on est là en aide pour l'abattoir, c'est super, on a pris des actions à la SCIC. Vous avez pris combien ? On a pris 3 000, 4 000 euros, etc. Je me suis permis, les dirigeants de la SCIC, vous ne m'en voudrez pas, mais je me suis permis de leur dire, bon, je préfère que vous ne mettiez pas une action dans la SCIC et que vous nous apportiez 500 000 euros et que vous nous apportiez plutôt du cash dans peut-être les investissements de la SCIC et surtout dans le portage de la Communauté de Communes. Moi si l'Agglomération de Nevers nous dit, bah voilà, écoutez, vous avez un super projet, c'est très bien, sur les 8 millions d'euros, l'Agglomération est prête à mettre 500 000 euros, bon ou 1 million. Je pense que là on est vraiment dans le cadre d'un projet alimentaire territorial et dans le cadre de la solidarité qu'on demande tous. Donc, je me permets de le dire parce que des fois, c'est mieux de dire les choses qu'elles soient entendues et je l'ai dit d'ailleurs aux différentes collectivités donc, on a besoin des autres collectivités locales, les Communautés de Communes en particulier. J'ai cru entendre aussi qu'il y avait 4 départements, moi, je serais ravi de voir le nom de chaque département dans le cadre du plan de financement qu'on aura, le Département de la Nièvre, naturellement. Je ne doute pas qu'il participera financièrement à l'investissement immobilier et puis sur l'investissement matériel s'il peut. C'est une question de compétence, s'il a le droit de le faire. Mais il y a le Département de l'Yonne, il y a le Département du Loiret, il y a le Département du Cher. Donc, là-dessus aussi, les principes c'est bien, les actes c'est mieux et là-dessus, on aura vraiment besoin de tout le monde dans ce cadre-là, donc, je souhaitais profiter de cette occasion pour lancer cet appel, lancer cet appel à la solidarité territoriale et notamment pour faire en sorte que ce projet que tout le monde considère comme un projet qui dépasse les limites de Cosne, qui dépasse les limites de la Communauté de Communes, soit un projet qui soit porté pour de vrai financièrement par les uns et les autres.

Le dernier point, c'est sur le phasage, sur le phasage du projet, on va voter ce soir, très bien, vers quoi je m'en réjouis, on devrait aller. Je pense et quand je parlais d'urgence à agir vite, qu'on a tout intérêt à être opérationnel très, très, très vite si on ne veut pas rater des financements. J'ai vu tout à l'heure, et j'ai lu tout à l'heure, le nom de certaines collectivités ou de certaines structures, de puissance publique. J'ai vu l'Etat, j'ai vu la Région, la Région déjà finance ça et Eric GUYOT l'a rappelé tout à l'heure, mais l'étude qui a été présentée aujourd'hui, c'est 80 % financés par la Région et par les fonds fléchés par la Région, et puis on l'a fait par le passé et ça devrait continuer. Moi je le dis encore aujourd'hui, la Région a des fonds sur lesquels elle a de la visibilité d'ici la fin de l'année. La Région a aussi entendu ce qu'a dit le Premier Ministre ce matin. Serrez-vous la ceinture de 40 milliards d'euros, donc moi je ne sais pas. Comment à partir du 1er janvier 2026, on parle d'une des collectivités que je connais le mieux, je ne sais pas comment les choses pourront être faites à partir de l'année prochaine. Donc j'invite la Communauté de Communes en particulier, ça elle le sait, à déposer un dossier à vote de DCE avant la fin de l'année. Eric pourra le confirmer parce que sinon ce sera très compliqué d'avoir une ligne financement du Conseil Régional de Bourgogne Franche Comté. Je sais comment on peut le faire aujourd'hui, donc après je ne sais pas. L'autre point, j'ai cru comprendre, j'ai vu l'autre puissance publique que j'ai pu voir, j'ai parlé des Communautés de Communes, j'ai parlé de l'Agglomération, j'ai parlé des Départements, j'ai parlé de la Région, l'État me semble, on verra, qu'il ait annoncé la visite

du Premier Ministre dans le Département, probablement à Cosne aussi, peut-être dès la semaine prochaine d'après ce qui était annoncé mais je pense qu'on devrait demander aussi un rendez-vous, quitte à avoir 15 minutes, ça suffit, pour sensibiliser puisque les services de l'État, vous l'avez indiqué tout à l'heure, disent que c'est un projet sur lequel il faut aller, alors banco, la Région le dit, on est prêt, on est prêt même à engager de l'argent dès cette année mais il faut aussi qu'on obtienne de l'État, puis en plus, on a son premier représentant qui sera là et qui sera sur notre territoire aussi à ce qu'il puisse s'engager sur un montant qui nous permette de porter le projet aussi. On a l'opportunité, il faut qu'on la saisisse. Donc, voilà, moi, ce que je souhaitais indiquer, les remarques, les petits questionnements qui sont d'ordre techniques qui n'appellent pas de réponse ce soir, mais surtout un appel à agir très vite et un appel aussi à la solidarité territoriale pour qu'elle puisse vraiment s'exprimer dès maintenant sur notre projet. »

M. COINTAT : « Je n'ai pas forcément de réponse à apporter, il n'y a pas de question donc, voilà, simplement pour une précision sur le plan de financement, le but était simplement de montrer à quel niveau bas de subvention on pouvait boucler le plan de financement. Moi, je suis évidemment d'accord avec toi pour vous dire que 30 % c'est trop peu, mais on sait que déjà avec 30 %, on peut boucler. C'est plutôt un bon signe. Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'interventions ? »

M. LIENHARD : « C'est un message que je vais faire passer, de la part de Daniel GILLLONNIER, Maire de Cosne sur Loire qui vous salue tous ce soir. Donc, il faut que vous le sachiez, il me l'a demandé, qu'il est là depuis les premières heures, en tout cas qu'il est là, aux côtés de Sylvain COINTAT, de Cyrille FOREST et du Président de l'Abattoir, bien sûr, d'Eric GUYOT aussi, pour tout ça, et qu'il soutient ce projet-là, parce qu'on a entendu parler, je cite très rapidement ce soir, parce que je ne vais pas faire un long discours de ce côté-là. Je traduis juste ses mots, traçabilité, proximité, besoin alimentaire, outils modernes, emplois, donc demandes, et qui participent, bien sûr au développement économique, tout ce qui a été énoncé ce soir de la part des uns, des autres aussi. Il faut que vous le sachiez, voilà, il voulait vous faire passer ce message-là, qu'il soutient, dès la première heure, en tout cas, qu'il est arrivé ici, sur la collectivité. La collectivité soutient aussi, donc à la SCIC, la première, je crois, de mémoire après la Communauté Communes, voilà, donc il est là, il est bien présent, et la collectivité, aussi, bien sûr. »

M. RAPEAU : « Oui, juste pour compléter deux petites remarques, là, bon, on est quand même dans un bassin où on a l'opportunité d'avoir des jeunes agriculteurs, surtout sur le Donziais qui sont motivés, donc ça sera un bel outil de travail pour eux par la suite. Tout à l'heure, on parlait un peu de découvrir le territoire Cœur de Loire, nous, le bassin Châteauneuf, Saint-Malo, tout ça, Colmery, on n'est qu'à une trentaine de kilomètres de l'abattoir mais il y a beaucoup de bétail. Quand on passe de l'autre côté de la Nièvre, là, on a Dompierre, Champlemy, tout ça, l'entreprise Bailly qui est quand même un éleveur où il y a 1 000 vaches en permanence à longueur d'année. Donc, je crois qu'au niveau des ressources, on n'aura pas de problème là-dessus. Après, on félicitait quand même la réunion de ce soir parce qu'on a eu une belle présentation et quand on voit l'outil de travail qu'on va présenter, les infrastructures, la technicité, franchement, pour 12,8 millions, à peu près, ce n'est pas cher. J'ai quand même suffisamment l'habitude de côtoyer tous les problèmes de TP, de construction, tout ça et là, je ne veux pas dire que c'est cadeau, loin de là, tout a un prix mais sur un investissement sur une quarantaine d'années, dans les années 70, je ne sais pas si vous vous rappelez, on a parlé des beefsteaks de pétrole, à l'heure actuelle, vous en trouvez beaucoup dans les supermarchés, on mangeait de la viande et on mangera toujours de la viande dans 40 ans. Bon, et avoir de la viande hachée, ça, c'est pour le fun, on n'a pas de dentiste, donc ça sera quand même un plus. »

M. BONNET : « Merci, ce que je voulais dire, effectivement, je rejoins un peu les collègues, notamment sur la qualité de la réunion de ce soir. Bon, déjà la qualité des interventions de toutes et tous donc effectivement, je suis assez d'accord, c'est le jour 1 pour ce projet-là. Je pense que ce qui me semble important, je vais soulever rapidement, c'est important qu'on ait un comité de pilotage et vraiment un suivi de ce projet là parce que c'est un sujet assez technique et puis le territoire, j'entends la Communauté de Communes Cœur de Loire, on dit souvent l'abattoir de Cosne mais c'est pour ça aussi la Ville de Cosne, d'où le message de Daniel, c'est que l'on a une responsabilité territoriale.

Effectivement, on porte un projet qui pourrait être porté par un groupement d'intérêts publics qui réunirait toutes les collectivités. On va arrêter avec les dispositifs mais c'est vrai que l'on a une lourde responsabilité et c'est vrai que ça engage financièrement la collectivité mais c'est sans doute la conclusion que tu auras mais je trouve que toutes et tous, voilà, on est assez responsable pour prendre cette responsabilité là et accompagner ce projet qui est important pour le territoire et on s'appelle Cœur de Loire, ce n'est pas pour rien, c'est qu'on a un rôle de centralité. Ce projet là le démontre, la Ville de Cosne a aussi ce rôle de centralité mais c'est vraiment le territoire, la carte le témoignait. Il y a un gisement, il y a des espaces pour que cet abattoir vive. Donc voilà, rapidement, dernière chose sur cet investissement, je pense que c'est important aussi de faire en sorte que cet investissement n'obère pas les autres investissements de la collectivité pour le territoire. On sait ô combien les habitants, les citoyens nous interpellent sur le développement économique, la création d'emplois sur le territoire. Ce projet-là va en créer quelques-uns à moyen terme mais effectivement, il faut que cet investissement, et donc il y a un montage, il y a encore beaucoup de travail à faire. C'est pour ça qu'on n'est vraiment qu'au jour 1, il ne faut pas qu'on obère les autres investissements de la collectivité donc c'était effectivement mon point de vigilance, mais je suis très confiant sur le sujet. »

M. COINTAT : « Alors, merci Yannis et puis, Hicham reprend le micro, si tu veux. »

M. BOUJLILAT : « J'ai oublié de poser une question, c'est sur l'articulation du projet. On voit que sur la découpe et la transformation, on a moins d'offres depuis, malheureusement, depuis quelques semaines, la question que je me pose de plus en plus, mais après, ce n'est peut-être pas possible techniquement, c'est de savoir, est-ce qu'on peut phaser le projet en deux temps ? C'est-à-dire commencer, le plus rapidement possible, par découpe et transformation et puis ensuite, l'abattoir, ça veut dire qu'on a l'abattoir aujourd'hui, on pourrait découper, générer de la valeur ajoutée donc ça, après, je ne sais pas si c'est possible ou pas ? »

M. FOREST : « Bonne question. On s'interrogeait avec Alain, c'est l'autre bout qu'il nous faut, en fait, c'est l'abattage qu'il nous faut. Je vous ai dit tout à l'heure que l'abattoir avait investi dans la partie découpe et frigo et c'est de l'autre côté que ça ne va pas, c'est la partie abattage. Et voilà, on est très inquiet, donc c'est pour ça qu'on va refaire des investissements, on a fait des audits par l'intermédiaire de l'ADIV qui est venu nous dire, la priorité des priorités, c'est là, c'est là, c'est là. Mais malheureusement, c'est à l'autre bout qu'il nous faudrait, c'est le côté abattage qu'il nous faudrait, parce que cet abattage-là, c'est celui qui a 34 ans d'existence aujourd'hui. »

M. PEYRON : « Pour compléter la réponse Hicham, pour faire des viandes hachées, des produits élaborés à base de viandes hachées, il faut avoir un abattage irréprochable en matière sanitaire. Et là, aujourd'hui, l'abattoir ne permettrait pas de faire ce type de produit avec sécurité. Voilà, tout simplement. »

M. COINTAT : « Merci pour ces précisions, M. PEYRON. Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'intervention ? Parfait. Je vous remercie. Je vous remercierai après la délibération.
La délibération du Conseil Communautaire qui nous réunit ce soir, avant de vous la lire, je vais vous rappeler un des principes que nous avons voté ensemble en 2021, qui est le principe du vote à main levée. Cependant, ce que nous avions décidé en 2021, c'était que si au moins un tiers des élus le souhaitent, on pouvait passer au vote à bulletin secret. Donc, je vais vous lire la délibération. Ensuite, je vous demanderai si certains souhaitent voter à bulletin secret. Et puis ensuite, on passera au vote. »

M. COINTAT : « Est-ce que quelqu'un souhaite voter à bulletin secret ? Première réponse, je vous remercie. Est-ce que quelqu'un est contre ?
Ah, j'ai oublié évidemment le truc qu'il ne fallait pas oublier mais comme personne n'a répondu, ne pourront voter que les conseillers communautaires n'étant pas propriétaires d'action dans la SCIC. Je crois que ça exclut mon collègue Pascal FASSIER.
Alors, sont exclus les élus représentants de leur collectivité au Conseil d'Administration de la SCIC, ce qui m'exclut puisque je vous représente à la SCIC et ce qui exclut toutes les communes ayant délibéré

ou si les élus sont présents dans la salle parce que je vous prends l'exemple de Tracy où l'élu qui a été délégué au Conseil d'Administration de la SCIC n'est pas moi, c'est un conseiller municipal, ça peut être aussi le cas chez vous.
Alors, on a une liste qui n'est sans doute pas tout à fait complète, donc je vous fais confiance pour déclarer si votre Conseil Municipal vous a élu représentant au Conseil d'Administration de la SCIC, c'est important.
Donc, on va lever la main pour ceux qui ne peuvent pas participer au vote, donc moi je ne pourrais pas pour moi mais je pourrais pour Patrick BONDEUX dont j'ai le pouvoir. Alors, on va citer, voilà, pour pouvoir noter, donc il y a Pascal FASSIER. Oui, il faut que tu prennes un micro sinon ça ne pourra pas enregistrer. Si vous avez délibéré, c'est considéré comme acté. »

Mme LURIER : « Oui sauf que l'on n'a pas désigné un représentant. »

M. COINTAT : « Ce c'est pas bien, il fallait le faire en même temps, dans ce cas, si vous n'avez pas désigné de représentant, s'ils n'ont pas désigné de représentant, ils peuvent voter, voilà, donc vous n'êtes pas exclu si vous n'avez pas désigné de représentant, surtout que ce ne sera peut-être pas vous, ça peut être un conseiller... On a Pascal, alors on relève la main.

Intervention inaudible sans micro

M. COINTAT : « Cela ne gêne pas. Si ce n'est pas toi, oui, bien sûr. Alors, on a Pascal FASSIER, on a moi, on a Yannis BONNET, Nathalie LIEBARD. Alors dans les pouvoirs...»

Mme MARLIN-GOUVERNEL : « Monsieur HOUCHOT dans la délibération, vous n'avez pas été désigné ? Non ? »

M. COINTAT : « Donc, tu peux voter. Dans les pouvoirs, on a Patrick, donc moi je voterai pour Patrick. On a Véronique ITTAH qui pourra...Je ne sais pas. Annay, a priori, n'a pas délibéré, Cessy n'a pas dû délibérer non plus pour Sandra. Annay, je ne l'ai pas dans la liste. On a ensuite Vielmanay, ils n'ont pas dû délibérer, je ne l'ai pas dans la liste. Il n'y en a pas beaucoup de communiqués, en fait, qui ont...

Intervention inaudible sans micro

M. COINTAT : « On apportera des correctifs si besoin, mais je vous demande vraiment de ne pas voter si vous êtes concernés. Alors, c'est bon, j'ai fait la liste des exclusions. Si vous avez un doute, vaut mieux s'abstenir. Alors, maintenant je reviens à la délibération. »

Mme Nathalie LIEBARD et Messieurs Sylvain COINTAT, Yannis BONNET, Pascal FASSIER, Bernard GILOT et Patrick RAPEAU ne prennent pas part au vote.

Le territoire dispose actuellement d'un abattoir de proximité multi-espèces.
Géré par la société anonyme COSNE ABATTOIRS DU HAUT VAL DE LOIRE, il propose une prestation d'abattage et de livraison de carcasses ou de découpe.

Créé il y a 30 ans, l'abattoir doit aujourd'hui évoluer. Ceci implique notamment une modernisation indispensable de son outil d'abattage et de découpe, ainsi que la création d'un atelier de transformation, afin de répondre à la demande des consommateurs et aux nouveaux modes de consommation (produits de qualité en circuit court, impact environnemental, prise en considération du bien-être animal, ...). Cet outil au service des territoires et des politiques locales, qui offre par ailleurs la possibilité de répondre aux enjeux en matière d'alimentation (Loi EGALIM), permettrait :

- D'assurer le maintien et la valorisation des filières d'élevages,

- De conserver une production de viande sur le territoire,
- D'assurer une alimentation locale et de qualité.

Compétente en matière de développement économique et consciente de l'intérêt de cette évolution tant pour tout un secteur économique que pour son propre projet de développement des circuits courts en matière de restauration scolaire, Cœur de Loire a réalisé deux études en 2019 et 2021.

Ces dernières ont permis de mettre en avant :

- La localisation pertinente de l'outil :
    - À proximité immédiate de l'échangeur sud de l'autoroute A77
    - Le seul outil d'abattage présent dans un rayon d'1h de trajet en poids lourd
- L'opportunité de créer un atelier de transformation avec une déclinaison sous plusieurs formes :
    - Le haché (préparation à base de haché, steak haché sous vide ou surgelé)
    - La confection de saucisses et merguez
    - Plats préparés, liaison chaude

- L'obligation de modernisation de la structure actuelle, qui nécessiterait la création d'une nouvelle structure ;
- La nécessité de faire évoluer la structure de gouvernance pour impliquer plus largement les usagers et les collectivités ;
- La possibilité de développer une structure de vente en propre pour commercialiser une production locale, afin d'augmenter les volumes et rentabiliser l'outil ;
- La prise en considération des recommandations et des exigences en matière de « bien-être animal » et d'ergonomie de travail pour les opérateurs ;
- Une orientation vers une production plus vertueuse avec l'optimisation de la gestion des déchets, des économies d'énergie, un système de récupération d'eau de pluie, une gestion de l'eau...

En 2024, une troisième étude était lancée autour de 3 axes :

- Réhabilitation de la structure actuelle : actualisation de l'étude de faisabilité réalisée en 2021 ;
- Construction neuve ou aménagement d'un bâtiment existant : étude de faisabilité permettant d'identifier le site immobilier à privilégier (construction neuve sur parcelle viabilisée du Parc d'Activités du Val de Loire ou réhabilitation d'un bâtiment existant autre que la structure actuelle).

  L'étude devra également déterminer le portage immobilier idoine ;
- Volet financier, permettant d'établir un modèle économique pérenne en construisant un modèle d'exploitation et un business plan détaillés.

En parallèle, pour relever ces défis la SA a fait évoluer son statut juridique en se transformant en Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC).

Après plusieurs rencontres, échanges avec les partenaires (Services de l'Etat, Fédération des SCIC, avocat spécialisé, Conseil Régional, Pays Bourgogne Nivernaise, Conseil Départemental, SA abattoir, cabinets d'études, consulaires, Elus des départements voisins...) un rendu final de cette 3eme étude a été effectué en février 2025.

Le Conseil Communautaire, après la restitution de l'étude par le prestataire et échanges, sur proposition du Président, et après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le projet de construction d'un « abattoir » dont l'enveloppe prévisionnelle des travaux s'élève à 7 230 404 € HT,
- **AUTORISE :**
    - Le lancement des procédures juridique et de commande publique nécessaires à la réalisation de ce projet ;
    - Le Président à solliciter toutes les formes d'aide financière pour le financement de ce projet ;
    - Le Président à faire étudier tout autre type de portage financier : Adeb, Sem patrimoniale ou toute autre foncière... ;
    - Le Président à signer tous les documents relatifs à ce projet.

Abstention : Béatrice BOULOGNE, Denis HOUCHOT, Geneviève PARIS

Adopté à La majorité.

M. COINTAT : « Je vous remercie beaucoup, pour la sérénité de nos échanges, pour la qualité des questions et la qualité des réponses. Je remercie, parce que c'est assez peu commun, d'avoir autant d'experts à table, l'accompagnement de M. PEYRON et de l'ADIV, qu'il représente. Je remercie la présence d'Alain BEAUVOIS, le Président de la SCIC, je remercie également Cyrille FOREST et je remercie Eric GUYOT particulièrement pour, bien sûr, son engagement auprès de l'abattoir, mais pour une chose dont il n'a pas évoqué tout à l'heure, c'est son accompagnement et son action prépondérante dans la transformation de la SA en SCIC parce qu'on se regardait tous un peu, pas de travers parce qu'on s'aime bien, mais on se regardait tous un peu pour savoir comment on allait faire et juste, je te donnerai le mot de la fin, Eric, tu vas nous expliquer comment tu as fait, parce que, en fait, ça s'est réglé rapidement et puis quand Eric nous aura parlé de ça, je donnerai la parole à Danielle et à ceux qui souhaitent avoir la parole sur éventuellement d'autres sujets. »

M. GUYOT : « Merci beaucoup, tu me combles d'honneur. Je crois que tout simplement, c'est le rôle du Pays. Je vous parlais tout à l'heure de faire fédération, moi, je suis Education Nationale et les choses sont très cloisonnées. Donc, personnellement, professionnellement, je sais que parfois c'est dur d'échanger, même si on ne se regarde pas forcément de travers. On s'occupe beaucoup de santé, la santé, c'est très cloisonné, quand on fait une Commission Santé, il y a l'ARS, il y a les médecins, il y a les patients, il y a le public, il y a le privé, bon, c'est très compliqué et c'est la même chose pour l'abattoir. En fait, je crois qu'avec le Département notamment, le Département fait beaucoup de réunions sur l'avenir, un peu d'un certain nombre de filières et il est vrai que moi, je suis un peu frustré, les gens sont côte à côte mais ne partagent pas et n'y vont pas d'un bloc. À partir du moment où nous Pays, on a eu le soutien de l'État et c'est l'État qui nous a sollicité, là, je me suis dit, voilà, on prend les choses en main avec beaucoup de fierté, je te remercie de souligner ce passage. Mais c'est possible parce que de par votre vote ce soir, le jour 1, bravo, merci et puis aussi de par, je citais tout à l'heure, Eric BERTRAND, parce que je suis un peu nostalgique qu'il ne soit pas là, il y a des gens comme ça qui méritent réellement qu'on les accompagne ça c'est l'objet du Pays, donc merci à Cyrille et à Alain de

continuer et de faire que cet outil et j'en suis maintenant ce soir convaincu, sera pérennisé.
Merci beaucoup. »

M. COINTAT : « Merci Eric. Danielle. »

Mme ROY : « Moi, rapidement, je vais terminer avec une petite note musicale. Jean-Yves Chir, le Directeur de l'Ecole de Musique, a préparé le festival Deux Croches Loire, il vous a envoyé à tous un courrier. Il a donc envoyé 30 courriers pour demander qui pouvait l'accueillir, soit dans l'église, soit dans une salle des fêtes. Il a reçu en tout et pour tout 6 réponses, heureusement, 6 réponses positives, c'est déjà une bonne chose, sur 30, je trouve que c'est quand même petit. Il lui faudrait encore deux ou trois réponses de manière à ce que ce festival ait un rayonnement sur l'ensemble du territoire. Donc merci de revoir vos mails et de bien vouloir donner réponse. Je ne vais pas vous dire qui a répondu et qui n'a pas répondu mais voilà, sur 30, il y a 6 réponses. »

Intervention inaudible sans micro

Mme ROY : « Alors, il devait être là ce soir pour justement vous dire ce que je suis en train de vous dire. »

M. COINTAT : « Vous pouvez en parler à Danielle au lieu d'en parler à Jean-Yves. »

Mme ROY : « Il attend vos réponses. »

M. COINTAT : « S'il y a des réponses, n'hésitez pas à vous manifester. Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'intervention ? Ecoutez, je vous remercie. J'ai omis de remercier le public, nombreux ce soir aussi. »

Fin de séance à 21h22.

M. Sylvain COINTAT,
Président

M. Alexandre BOUCHER-BAUDARD
Secrétaire de séance